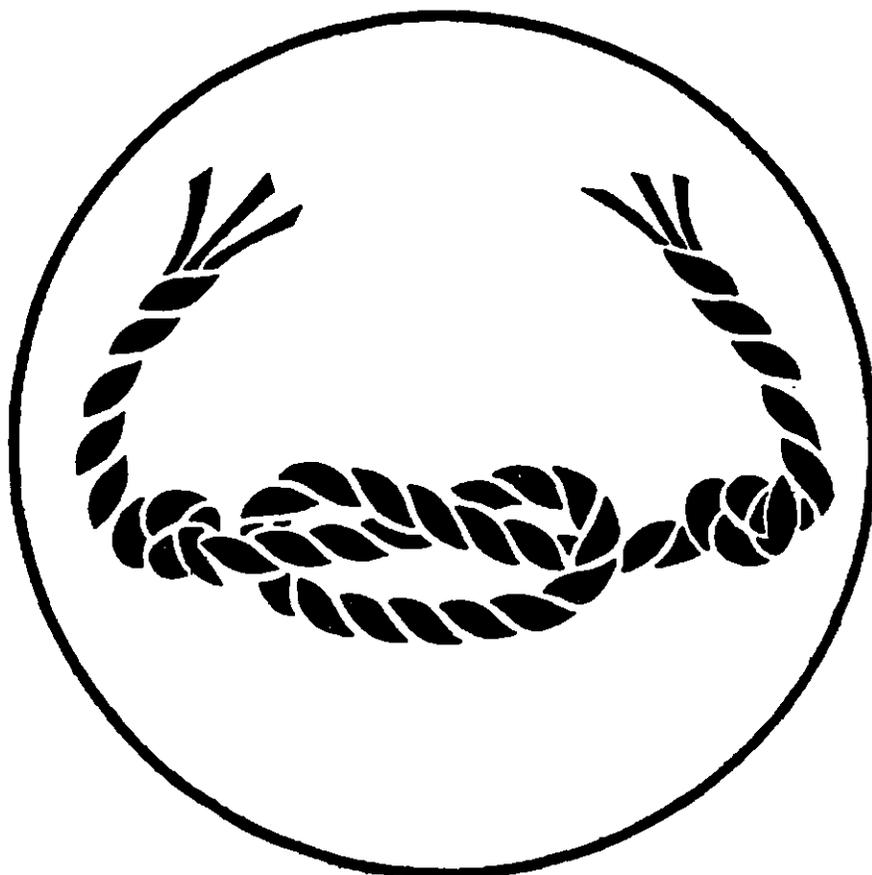


Pratiques  
Alphabétisation <sup>en</sup> ~ Conscientisation  
Volet 2

Défendre ses droits face à  
**L'AIDE SOCIALE :**



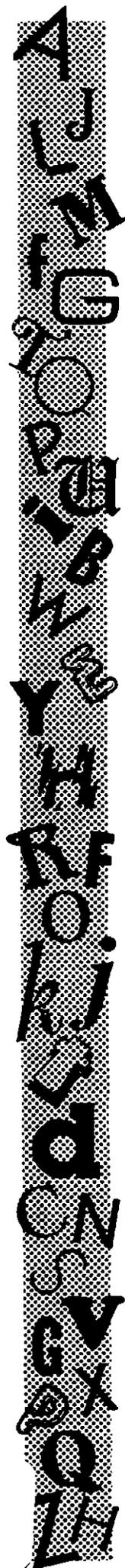
**une responsabilité collective**

UNE INITIATIVE DE COMSEP TROIS-RIVIERES

COMSEP



Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire



**Défendre ses droits face à**  
**L'AIDE SOCIALE :**  
**une responsabilité collective**

Le présent document constitue le second volet d'une série de pratiques en alphabétisation-conscientisation.

La réalisation de ce document a été rendue possible grâce au programme "Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation" du Secrétariat d'État à l'alphabétisation.

L'équipe de travail de C.O.M.S.E.P. qui a participé à la conception de la démarche, à la création des outils pédagogiques et à la rédaction du document était composée de :

Denise Carbonneau

Sylvie Lafond

Lucie Latraverse

Sylvie Tardif

Valérie Symulak

Nous tenons à remercier Claire Cousineau et Lise St-Germain, du Centre d'éducation populaire de Pointe-du-Lac pour leur précieuse collaboration.

Nous exprimons aussi notre reconnaissance à madame Lisette Dionne et monsieur Olier Couture du Groupement pour la défense des droits sociaux de Trois-Rivières (GDDS) et à madame Thérèse Thiffault du Regroupement de défense des droits sociaux de Shawinigan (RDDS).

Enfin, nous remercions Frère Adalbert Couture pour la prise des photos et Créacom pour le graphisme.

# TABLE DES MATIERES

PRÉSENTATION DE C.O.M.S.E.P. . . . . .	3
HISTORIQUE DE L'APPROCHE DE CONSCIENTISATION. . . . .	5
PRÉSENTATION DU PROJET. . . . .	7
MOT DE MADAME LISETTE DIONNE. . . . .	9
AVANT-PROPOS. . . . .	11
ETAT DE LA SITUATION DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES AU QUÉBEC EN 1992. . . . .	13
DESCRIPTION DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DU REVENU A PARTIR DES STATISTIQUES DE 1992. . . . .	15
ANALYSE DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DU REVENU. . . . .	17
DÉMARCHE D'ALPHABÉTISATION-CONSCIENTISATION. . . . .	18
LA DÉMARCHE DES ANIMATRICES. . . . .	19
ATELIER 1. . . . .	24
ATELIER 2. . . . .	28

ATELIER 3 : ATELIER-CONFÉRENCE. . . . .	32
ATELIER 4. . . . .	34
ATELIER 5. . . . .	37
ATELIER 6. . . . .	40
ATELIER 7. . . . .	45
ATELIER 8 : ATELIER-CONFÉRENCE. . . . .	47
ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE. . . . .	48
BIBLIOGRAPHIE. . . . .	51
ANNEXES. . . . .	53

## **PRESENTATION DE C.O.M.S.E.P.**

Le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (C.O.M.S.E.P.) est un organisme sans but lucratif qui vient en aide aux gens à faible revenu de la région trifluvienne afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Nos objectifs sont de regrouper les gens à faible revenu, de faire de l'alphabétisation et de l'éducation populaires autonomes ainsi que de représenter nos membres afin d'obtenir la reconnaissance de leurs droits et de leurs valeurs. Plusieurs comités nous permettent de concrétiser nos objectifs: le comité APPUI (Action pour parents uniques informés), le théâtre populaire, la formation populaire, le collectif Femmes, les cuisines collectives, le comptoir vestimentaire et finalement, l'Envol Alpha.

L'alphabétisation populaire est une approche polyvalente en éducation populaire autonome; sa spécificité tient à ses dimensions pédagogique et politique de même qu'à son engagement social, valeurs définies par le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> R.G.P.A.Q., Statuts et règlements, "Trousse d'adhésion", Montréal

Une des pratiques que notre organisme privilégie en alphabétisation est celle de l'approche de conscientisation, car elle permet véritablement la transformation des rapports sociaux.

Il est important de savoir que les ateliers d'alphabétisation-conscientisation occupent trois heures sur neuf par semaine. Il y a trois heures consacrées à des ateliers thématiques en éducation populaire et trois heures d'ateliers de français. Pour les besoins du présent document, nous vous présentons seulement le volet alphabétisation-conscientisation.

## **HISTORIQUE DE L'APPROCHE DE CONSCIENTISATION**

L'alphabétisation-conscientisation, telle que nous la pratiquons au Québec, est une adaptation des pratiques originaires de l'Amérique du Sud. C'est au Brésil, autour de 1960, que la pensée de Paulo Freire, philosophe, éducateur et militant, se concrétisa dans une expérience d'alphabétisation-conscientisation auprès d'une population vivant des situations d'exploitation économique, de domination politique et d'aliénation culturelle.

Paulo Freire prit comme point de départ les habitants des "favelas" (bidonvilles), et tenta de leur apprendre à lire et à écrire à travers "l'univers vocabulaire" qui traduisait leur culture et leurs valeurs. Ainsi les habitants, en plus d'apprendre à lire et à écrire des mots, apprenaient à lire, écrire et analyser leur propre réalité afin d'agir sur la transformation de celle-ci. Ces expériences se réalisaient, non pas dans des classes conventionnelles, mais autour de "cercles de culture" significatifs aux personnes en apprentissage.

Les "cercles de culture" prirent une telle ampleur que le plan de Paulo Freire allait être projeté sur la scène fédérale pour devenir une campagne d'alphabétisation dans tout le Brésil. Récupéré par l'État, le plan prévoyait alphabétiser, en moins de deux ans, plus de deux millions de personnes analphabètes et accroître à 80% le potentiel électoral. Un processus si menaçant pour les rapports de forces politiques qu'à la veille des élections, un coup d'État renversa le président Goulard. Paulo Freire, quant à lui, dut s'exiler au Chili. Les méthodes pédagogiques de Paulo Freire ont été reprises par le gouvernement chilien, puis par d'autres pays d'Amérique latine.

L'approche de conscientisation a traversé les continents et a pris la forme des réalités à transformer. Les milieux urbains et ruraux de l'Amérique du Nord sont des lieux tout aussi susceptibles d'être conscientisés, car ils traduisent des rapports d'exploitation et d'oppression.

Au Québec, l'alphabétisation populaire est née en réaction au type d'alphabétisation pratiqué dans les commissions scolaires et qui ne correspond pas aux besoins de plusieurs personnes analphabètes.

Vues comme des interventions alternatives, les pratiques d'alphabétisation-conscientisation s'articulent autour de situations problématiques vécues par les personnes analphabètes. Elles analysent ensemble une réalité afin d'entreprendre collectivement et individuellement des actions qui la transformeront.

## **PRESENTATION DU PROJET**

Ce deuxième volet présente une démarche d'alphabétisation-conscientisation développant un thème spécifique d'analyse, soit l'aide sociale. Cependant, il ne s'adresse pas seulement aux animatrices et aux animateurs en alphabétisation; il peut constituer un outil intéressant pour l'ensemble des personnes qui travaillent en éducation populaire autonome.

Il n'est pas étonnant que l'équipe de travail de C.O.M.S.E.P. ait choisi d'aborder ce sujet, puisqu'il permet d'atteindre un des objectifs de l'organisme : promouvoir la défense des droits et des valeurs des personnes à faible revenu.

Les participantes et les participants à nos ateliers d'alphabétisation étant pour la plupart des personnes assistées sociales, il nous semblait pertinent d'entreprendre avec elles cette démarche de prise en charge de leurs droits.

Ce document présente l'état de la situation des personnes assistées sociales au Québec en 1992, une description de la Loi sur la sécurité du revenu, une analyse de l'impact de cette loi sur les conditions de vie des prestataires, l'élaboration de la démarche d'alphabétisation-conscientisation et les outils d'animation utilisés en atelier.

Nous souhaitons que ce document devienne un outil de référence pour les animatrices et les animateurs qui voudraient élargir leurs pratiques en conscientisation.

Nous souhaitons également qu'il joue un rôle de catalyseur : qu'il déclenche une réaction collective contre les injustices de la Loi de la sécurité du revenu.

Sylvie Tardif pour  
l'Envol Alpha de C.O.M.S.E.P.

## MOT DE MADAME LISETTE DIONNE

En tant que responsable d'un groupe de défense des droits des personnes assistées sociales, il m'est arrivé, à plusieurs reprises, de me heurter sur le terrain à leurs réticences à défendre collectivement leurs droits. Cela tenait, à mon avis, à deux raisons principales.

La première est l'image négative qu'ont d'elles-mêmes les personnes assistées sociales et le refus de se reconnaître et de se solidariser avec des gens appartenant à une catégorie sociale décriée.

La deuxième raison est le sentiment d'impuissance que vivent les personnes assistées sociales qui n'ont pas choisi leur condition et sont pourtant obligées de s'en accommoder. Marginalisées socialement, elles ne voient pas comment modifier cette réalité.

Nous qui travaillons à la défense des droits des personnes assistées sociales savions que le fait de donner de l'information sur la Loi sur la sécurité du revenu ne pouvait, à lui seul, lever les obstacles à la défense collective des droits. C'est pourquoi l'expérience des ateliers de conscientisation en défense des droits nous est apparue une occasion unique d'aller plus loin.

L'expérience de C.O.M.S.E.P. a été une belle réussite, non seulement pour les personnes assistées sociales participantes, mais également pour les groupes de défense des droits sociaux. D'une part, ces personnes ont réellement fait des prises de conscience sociales et étaient prêtes, à la fin des ateliers, à s'engager davantage dans la défense de leurs droits. D'autre part, nous les groupes de défense des droits sociaux avons trouvé intéressant l'échange des informations et de l'expertise qui a eu lieu entre C.O.M.S.E.P. et nous. Cette communication réciproque nous a permis, de part et d'autre, d'aller plus loin dans la défense des droits des personnes assistées sociales avec qui nous travaillons et qui nous édifient souvent par leur courage et leur générosité. En ce sens, le GDDS (Groupement pour la défense des droits sociaux) en est ressorti enrichi.

Merci à l'équipe de C.O.M.S.E.P.

Lisette Dionne, coordonnatrice  
GDDS de Trois-Rivières

## **AVANT-PROPOS**

Parler de l'aide sociale avec des personnes assistées sociales n'est pas travail facile. Pourquoi alors avoir décidé d'aborder un sujet aussi délicat?

Pour le démystifier d'abord, pour ensuite alléger le fardeau de la honte et de l'isolement que portent les personnes assistées sociales et leur redonner confiance et dignité.

Nous avons pensé traiter simplement de la Loi sur la sécurité du revenu en espérant mieux outiller les personnes assistées sociales pour défendre leurs droits. Après échange et consultation avec madame Lisette Dionne du Groupement pour la défense des droits sociaux de Trois-Rivières (GDDS), nous avons décidé de commencer la démarche en attaquant les préjugés qui affectent les personnes assistées sociales.

C'était un peu "tourner le fer dans la plaie", direz-vous? Oui, mais cette première étape était indispensable à une véritable transformation des perceptions. Il fallait d'abord que les personnes en cause s'expriment, nous disent ce qui leur fait le plus mal et surtout, qu'elles comprennent la cause et l'effet de ces préjugés pour que nous puissions, en bout de ligne, les aider à améliorer leurs conditions de vie.

Cette démarche s'est effectuée sur une période d'environ huit semaines et en deux grandes étapes : une première, de formation et une seconde, de travail en atelier.

La démarche a été expérimentée avec 11 groupes dont un composé de personnes immigrantes, un de personnes handicapées et un de gens du milieu rural.

## **ÉTAT DE LA SITUATION DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES AU QUÉBEC EN 1992<sup>2</sup>**

Au Québec, près de 700 000 personnes vivent des prestations de la Sécurité du revenu dont environ 420 000 ménages. Les femmes chefs de famille monoparentale comptent pour un cinquième de ces ménages. Entrée en vigueur en 1989, la "Loi sur la sécurité du revenu" est venue remplacer la "Loi sur l'aide sociale". Les "prestataires" de l'aide sociale sont devenus les "clients et les clientes" de la Sécurité du revenu. La nouvelle loi est très complexe et les nombreux programmes et mesures, sans compter les catégories de participation, exigent que les deux parties en cause, les personnes assistées sociales et les fonctionnaires, soient très averties des règles du jeu.

En ces années où l'État se veut plus dominateur et répressif, entrer à l'aide sociale, c'est entrer dans le monde de la peur et de l'oppression. La mise sur pied des boubous-macoutes, ces agents-vérificateurs et enquêteurs qui ont le mandat de dépister les fraudeurs, est le reflet de ce rôle répressif que se donne l'État.

<sup>2</sup> La Gazette des femmes, nov.-déc. 1992, vol. 14, n°4, p. 13 à 23

En 1991-1992, 114 131 visites à domicile ont été effectuées; dans 1,5% des cas, ces visites ont résulté en une hausse de prestations, dans 4% des cas en une baisse de prestations et dans 9% des cas, en une annulation. Les statistiques révèlent que la majorité des prestations révisées à la baisse ou annulées étaient relatives à la question de "vie maritale" et de "partage de logement".

Selon le Conseil du statut de la femme, cet aspect de la loi soulève un problème d'harmonisation entre la Loi sur la sécurité du revenu et la Loi de l'impôt, l'une contredisant l'autre. Les critères qui définissent la vie maritale sont flous, de sorte que les prestataires ne peuvent avoir une idée claire du type de relation permise et du type de relation prohibée.

Pour toutes ces raisons, bien des femmes ont été privées de l'autonomie que pouvait leur donner la Sécurité du revenu, si minimes soient les prestations. En ce sens, nous considérons que cette loi est particulièrement discriminante pour les femmes parce qu'elle leur fait vivre une double oppression.

Dans un prochain document intitulé "Les femmes et l'alphabétisation", nous traiterons plus particulièrement du thème de l'aide sociale au féminin.

## DESCRIPTION DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DU REVENU A PARTIR DES STATISTIQUES DE 1992

La nouvelle Loi sur la sécurité du revenu a aboli la distinction entre les plus et les moins de 30 ans et en a créé une nouvelle entre les APTE\* et les INAPTES au travail. Celles et ceux qui peuvent fournir un certificat médical attestant leur incapacité de travailler pour une période d'au moins douze mois sont classés dans le programme Soutien financier. Ils représentent 21% de la clientèle totale de l'aide sociale, 20,4% sont des femmes et à peine 4,5% des familles monoparentales. Tous les autres appartiennent au programme APTE et doivent donc témoigner de leur volonté d'intégrer le marché du travail. Ces personnes prestataires sont divisées en quatre catégories :

- **Participant** : les personnes qui participent à une mesure de développement de l'employabilité (EXTRA\*, rattrapage scolaire, stage en milieu de travail, etc.). Cette catégorie regroupe 13,7% de la clientèle totale de l'aide sociale et 15,2% des femmes. Les barèmes de base sont de 597\$ pour une personne seule et de 827\$ pour un ou une adulte et un enfant.
- **Disponible** : les personnes qui acceptent de participer, mais qui sont en attente d'une place. Cette catégorie regroupe 11,8% de la clientèle totale de l'aide sociale et 7,5% des femmes. Les barèmes de base sont de 552\$ pour une personne seule et de 781\$ pour un ou une adulte et un enfant.

- **Non disponible** : les personnes qui ne peuvent participer pour raison de santé (moins de 12 mois), pour raison d'âge (55 ans et plus), d'une grossesse (20 semaines avant l'accouchement et 5 après), de charge d'enfant qui ne fréquente pas l'école ou celles qui cohabitent avec une personne dont l'état physique ou mental exige des soins constants. Cette catégorie regroupe 30,2% de la clientèle totale de l'aide sociale, 43,5% des femmes et 56% des mères chefs de famille monoparentale. Les barèmes de base sont de 583\$ pour une personne seule et de 793\$ pour un ou une adulte et un enfant.

- **Non participant** : les personnes qui travaillent, celles qui déclarent chercher du travail par elles-mêmes, celles qui refusent de participer à une mesure ou viennent de terminer une mesure sans indiquer leur disponibilité pour une autre. Cette catégorie regroupe 35,3% de la clientèle totale de l'aide sociale et 27,8% des femmes. Les barèmes de base sont de 483\$ pour une personne seule et de 712\$ pour un ou une adulte et un enfant. Une coupure additionnelle de 100\$ par mois pendant un an s'ajoute si la personne abandonne ou refuse un emploi sans raison valable; un autre 100\$ s'ajoute en cas de récidive dans les 12 mois.

Outre les programmes Soutien financier et APTE, la loi compte un troisième programme, nommé APPORT\*, qui complète les revenus des travailleuses et des travailleurs qui gagnent peu et qui ont des enfants à charge.

- **APTE** : Action positive pour le travail et l'emploi  
**EXTRA**: Expérience de travail  
**APPORT** : Aide aux parents pour leurs revenus de travail

## **ANALYSE DE LA LOI SUR LA SECURITE DU REVENU**

Ces mesures (EXTRA, rattrapage scolaire, stage en milieu de travail, etc.) répondent-elles efficacement à l'objectif de développement de l'employabilité?

Selon un document interne du ministère de la Sécurité du revenu, en 1990-1991, seulement 915 des 10 126 personnes assistées sociales ayant participé à la mesure EXTRA ont trouvé un emploi. Ce même document révèle que ces personnes ont travaillé dans 117 établissements et 1 027 organismes communautaires.

Nous savons pertinemment que la probabilité que ces personnes trouvent un travail dans le milieu communautaire est très mince. L'État profite ainsi de la situation financière précaire des groupes communautaires pour faire travailler les prestataires d'aide sociale. Pourtant le milieu communautaire est nécessaire au système et devrait être financé adéquatement pour devenir une source de création d'emplois. Des centaines de personnes passent des années à développer leur employabilité sans que leurs efforts ne débouchent sur un emploi.

L'actuelle Loi sur la sécurité du revenu est inacceptable, antidémocratique et contradictoire à la Charte des droits et libertés. Les personnes assistées sociales sont écrasées sous le poids des préjugés et des innombrables injustices qu'elles subissent.

La défense de leurs droits est une responsabilité qui nous revient en tant qu'individu, en tant que groupe populaire, en tant que société.

## **DÉMARCHE D'ALPHABÉTISATION-CONSCIENTISATION**

### **OBJECTIF GENERAL :**

Amener les personnes participant aux ateliers à prendre en charge la défense de leurs droits en tant que personnes assistées sociales

### **OBJECTIFS SPECIFIQUES :**

Déterminer les préjugés qui affectent les personnes assistées sociales

Comprendre la structure des préjugés

Connaître l'évolution de la Loi de l'aide sociale et la situer dans son contexte historique

Connaître l'historique des luttes menées par les groupes de défense des droits sociaux

Mieux connaître la Loi actuelle de la sécurité du revenu :

- les programmes
- les mesures
- le calcul des barèmes

## LA DEMARCHE DES ANIMATRICES

Une telle démarche demande beaucoup de préparation : aucune des animatrices n'a la science infuse. Elles ont donc dû se former elles-mêmes et effectuer de nombreuses recherches pour réussir à traiter d'un sujet aussi complexe.

Elles se sont d'abord réunies à trois reprises avec madame Lisette Dionne du Groupement pour la défense des droits sociaux de Trois-Rivières afin de trouver des pistes de travail pouvant mener à l'atteinte des objectifs visés.

L'orientation choisie privilégiait comme première étape un travail sur les préjugés dont sont victimes les personnes assistées sociales. Le travail de recherche sur les préjugés a amené les animatrices à prendre conscience de leurs propres préjugés et à les analyser. Elles ont continué leurs lectures afin de comprendre la structure et le rôle des préjugés.

Elles ont ensuite décidé de prendre un bain d'histoire pour connaître l'évolution des politiques sociales au Québec et replacer la Loi sur la sécurité du revenu dans son contexte historique. Encore une fois, elles ont plongé dans le sujet.

Afin de décortiquer la Loi sur la sécurité du revenu pour en connaître les nombreux programmes, mesures et barèmes, elles ont consulté le Groupement pour la défense des droits sociaux de Trois-Rivières et lu quantité de documents et publications décrivant cette loi.

Elles ont formé des "cercles d'échange" pour partager, une fois par semaine, leurs lectures et leurs trouvailles respectives.

Elles ont effectué des visites et de nombreux appels téléphoniques pour obtenir des renseignements ou des explications plus approfondies sur des points précis.

Enfin, elles ont assisté à une conférence présentée par madame Rigoberta Menchu du Guatemala, prix Nobel de la paix 1992, qui est venue à Trois-Rivières parler de la défense des droits de son peuple opprimé.

De quoi donner un souffle nouveau à leur recherche!

## La pédagogie :

Étant conscientes de la forte charge émotive contenue dans les deux premiers ateliers, les animatrices ont décidé de tolérer les erreurs d'orthographe et de syntaxe pour ces ateliers. Elles ont aussi décidé, pour le début de la démarche, de limiter les activités d'expression écrite et d'insister plutôt sur l'expression orale. Graduellement, elles ont présenté des exercices permettant de travailler davantage l'apprentissage du français et des mathématiques.

A l'intérieur des activités d'expression orale, les animatrices poursuivaient plusieurs objectifs : amener les participantes et les participants à s'exprimer le plus clairement possible, les inciter à écouter et à respecter les propos de leur vis-à-vis.

Elles ont profité de l'exercice "mises en situation" pour pratiquer la lecture à voix haute. Beaucoup d'autres exercices-maison, documents et publications ont pu être utilisés pour enrichir le vocabulaire, vérifier et améliorer la compréhension des lectures, mettre à l'épreuve leur habileté en composition et en écriture.

Finalement, un atelier portait plus particulièrement sur des notions de calcul. Le thème est drôlement motivant quand il s'agit de l'argent qui sera ajouté ou amputé sur une allocation personnelle!

## La planification des ateliers :

L'idée de départ était d'amener les personnes participant aux ateliers à prendre en charge la défense de leurs droits en tant que personnes assistées sociales.

Cependant, nous avons réalisé qu'il fallait procéder par étapes pour atteindre cet objectif.

Une fois la matière à traiter définie, nous l'avons divisée en huit ateliers de trois heures.

- |                  |                                                                                                             |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Atelier 1</b> | La perception qu'ont les personnes assistées sociales de leurs conditions de vie                            |
| <b>Atelier 2</b> | La détermination des préjugés dont sont victimes les personnes assistées sociales                           |
| <b>Atelier 3</b> | Atelier-conférence avec madame Thérèse Thiffault                                                            |
| <b>Atelier 4</b> | La structure et le rôle des préjugés                                                                        |
| <b>Atelier 5</b> | L'évolution des politiques sociales au Québec; la Loi de la sécurité du revenu dans son contexte historique |
| <b>Atelier 6</b> | Les programmes, mesures et barèmes de la Loi sur la sécurité du revenu                                      |
| <b>Atelier 7</b> | L'application des barèmes                                                                                   |
| <b>Atelier 8</b> | Atelier-conférence avec madame Lisette Dionne                                                               |

# **LES ATELIERS**

## **ATELIER 1 (3 heures)**

**Objectifs** : Vérifier la perception que les personnes assistées sociales ont de leurs conditions de vie;  
Amener les personnes assistées sociales à s'exprimer sur leur vécu;  
Commencer à déterminer certains préjugés.

**Moyen** : Bulles et dessins

### **Marche à suivre** :

- 1) Chaque personne fait un dessin qui exprime ce qu'elle pense des personnes assistées sociales en général. Elle inscrit ensuite 6 mots-clés qui résument son dessin.  
Ex.: maladie, misère, victime, brimé, débrouillard, etc.\*
  
- 2) Chaque personne inscrit sur une bulle en papier (comme dans les bandes dessinées) des mots ou des phrases qui expriment ce que la société pense des personnes assistées sociales.  
Ex.: Les assistés sociaux sont des fraudeurs, des lâches, des profiteurs, des chiâleux, des "sans-dessin".\*
  - Ils passent leur temps à regarder la T.V. en prenant leur bière.\*
  - C'est nous autres qui travaillons pour payer tous ces "crottés".\*

3) Sur une autre bulle en papier, chaque personne inscrit des mots ou des phrases qui traduisent ce que son entourage (famille, amis) pense d'elle en tant que personne assistée sociale.

- Ex.: Nous, on est bien acceptés parce que c'est à cause de la maladie qu'on est tombés sur l'aide sociale.\*

- Mes parents m'acceptent bien : ils m'encouragent en me disant que c'est provisoire. Par contre, les voisins pensent que je ne me force pas assez pour trouver du travail.\*

- Plusieurs personnes semblent ne plus te connaître; d'autres se retournent même pour ne pas te voir.\*

4) Chaque personne réalise un dessin qui exprime comment elle se sent comme personne assistée sociale. Elle inscrit ensuite 6 mots-clés qui résument son dessin.

Ex.: Colère, misère, pauvreté, rejet, tristesse, isolement

- incompris, inutile, dévalorisé, écrasé, manipulé, coincé.\*

\* Ces propos viennent de personnes qui ont participé aux ateliers

Chaque personne est libre de présenter ses dessins ou ses bulles au groupe.

### **Outils d'animation** :

- Deux bulles en papier pour chaque personne participante.

Deux feuilles à dessin pour chaque personne participante.

**Important:** Garder les bulles et les dessins, car ils font ressortir des préjugés qui serviront de matériel de référence pour les ateliers suivants.

Le rôle de l'animatrice est primordial. Elle doit d'abord faire prendre conscience que c'est parce que l'aide sociale est un sujet tabou qu'il est si difficile d'en parler. Elle doit aussi dédramatiser les réactions. Elle doit enfin tenter de faire sortir l'histoire personnelle de chaque personne (raison qui l'a conduite à l'aide sociale, expérience de travail, etc.) afin de collectiviser le problème, de déculpabiliser les personnes participantes et surtout de faire ressortir leurs points forts.

Durant les jours qui ont suivi cet atelier, les personnes participantes ont eu des attitudes et des comportements quelquefois négatifs, particulièrement envers les animatrices qui les avaient accompagnées dans cette démarche difficile. Toutefois, cette réaction est tout à fait normale dans une démarche de prise en charge et d'autonomie.

## **ATELIER 2 (3 heures)**

**Objectif** : Déterminer les préjugés dont sont victimes les personnes assistées sociales et les autres groupes discriminés.

**Moyen** : Le jeu du bateau

### **Marche à suivre** :

1) Dans un bateau en carton, il y a 10 personnages :

1. Une femme autochtone
2. Un homme handicapé physique
3. Un jeune décrocheur de 18 ans
4. Un homme de 35 ans en santé qui travaille au noir
5. Une femme enceinte toxicomane
6. Une personne de 55 ans
7. Une femme séparée avec 2 enfants dont le "chum" travaille à la Kruger (papetière de Trois-Rivières)
8. Un immigrant somalien
9. Un ex-travailleur de la P.F.C.P. (Produits forestiers Canadien Pacific: papetière de Trois-Rivières fermée en 1992)
10. Une femme qui a un enfant et qui en garde d'autres au noir

Il ne faut pas oublier que les 10 personnages sont tous sur l'aide sociale. Ces personnages représentent différentes situations de vie à l'aide sociale et font ressortir les préjugés les plus défavorables dont sont victimes

les personnes assistées sociales. Le choix des personnages s'est fait selon la conjoncture économique et politique du moment. Par exemple, la PFCP est une usine de pâtes et papiers qui employait 1 500 personnes de la région; on peut comprendre les conséquences économiques et sociales de la fermeture de cette usine sur la vie des gens de la Mauricie. Il s'agit bien entendu de faire un choix de personnages adapté à la région et à la situation générale prévalant au moment où l'atelier se donnera.

2) Le bateau part pour un long voyage. Après un certain nombre de jours, on commence à manquer de vivres. Il faut donc "sacrifier", jeter à l'eau une première personne. Il s'agit pour les participants et les participantes de décider laquelle; l'exercice se fait d'abord individuellement puis en groupe. La décision finale doit faire l'unanimité. Comme les vivres se font de plus en plus rares, il faut sacrifier une deuxième personne, puis une troisième et ainsi de suite pour n'en garder qu'une seule.

**Chaque décision doit être motivée et faire le consensus.**

**Outils d'animation :**

- Des photos représentant les 10 personnages (trouvées dans des revues)
- Un bateau construit avec du carton

Cet atelier peut être difficile et bouleversant, car il est possible que les personnes participantes s'identifient aux personnages puisque ceux-ci ont été créés à partir de situations réelles.

Le rôle de l'animatrice est d'établir le respect des idées et de donner la parole à chaque personne afin d'être le plus près possible du consensus. Pendant le jeu, l'animatrice prend note des raisons invoquées par les personnes participantes, car elles font ressortir très clairement les préjugés qu'elles ont entre elles et envers les autres groupes.

Il est important de noter les personnages qui "débarquent" les premiers: ils représentent les préjugés et les stéréotypes véhiculés par l'ensemble de la société québécoise. La majorité des groupes ont fait sortir l'Autochtone en premier et l'immigrant somalien en deuxième.

Toutefois, notre groupe de langues étrangères, composé majoritairement de personnes d'origine asiatique, s'est complètement distingué des autres. En effet, le premier personnage sorti a été la femme séparée. Ce choix est significatif des différences de valeurs et de cultures. La famille et les rôles sociaux de la femme et de l'homme ont été les sujets abordés pendant l'atelier; l'animatrice a trouvé enrichissant cet échange de connaissances.

### **ATELIER 3 : ATELIER-CONFERENCE (3 heures)**

Un atelier-conférence a permis aux participants et aux participantes de rencontrer Madame Thérèse Thiffault du Regroupement de défense des droits sociaux (RDDS) de Shawinigan. Madame Thiffault est une femme de "la base"; elle est encore aujourd'hui assistée sociale et très engagée dans les luttes pour la défense des droits des personnes assistées sociales au Québec.

Madame Thiffault a raconté son histoire personnelle, ses luttes contre les préjugés et pour la défense des droits; elle a souligné l'importance de la mobilisation et des regroupements de défense des droits sociaux.

Cette femme a si bien rejoint les personnes assistant à la conférence qu'à la fin de son exposé, elle a reçu une ovation.

Jamais nos personnes participantes, aussi bien les femmes que les hommes, n'ont pris la parole autant qu'à cet atelier. Elles ont manifesté beaucoup de sympathie pour madame Thiffault et plusieurs d'entre elles sont même allées lui serrer la main à la fin de son exposé. On pouvait vraiment sentir qu'elle leur avait redonné une certaine dignité.

Madame Thiffault a terminé son discours sur une note d'humour et de vérité en parlant des trois "E". Au début d'une lutte, a-t-elle dit, quand on prend conscience d'une réalité, on vit un certain Emballement; à force de lutter, on finit par vivre de l'Écoeurement, mais si on arrive à passer cette étape, c'est là que commence le véritable Engagement. Ce qu'elle souhaite à toutes les personnes participantes, c'est de s'engager dans cette lutte nécessaire.

## **ATELIER 4 (3 heures)**

- Objectifs** :
- Démystifier le concept de droit
  - Comprendre la structure des préjugés
  - Comprendre le rôle des préjugés

- Moyens** :
- Exposé théorique, discussion de groupe
  - Compréhension de textes, lecture en groupe

### **Marche à suivre** :

1) Nous avons fait un bref rappel des préjugés émis durant le jeu du bateau, particulièrement ceux visant les Autochtones et les immigrants. Il est important de faire prendre conscience au groupe des similitudes entre les groupes discriminés. On a constaté que les préjugés qu'ont les personnes assistées sociales envers les Autochtones sont les mêmes que ceux que la société leur fait subir. Avec l'aide des bulles et des dessins, on peut faire ressortir ces similitudes. Par exemple, on dira des assistés sociaux et des Autochtones qu'ils sont fraudeurs, qu'ils ne veulent pas travailler, qu'ils ont des privilèges (médicaments, taxes, etc.).

2) Nous avons travaillé un texte de "Développement et Paix" intitulé "De la domination à la libération"<sup>3</sup> traitant des préjugés envers les Autochtones.

3) A l'aide d'une liste des Premières Nations au Québec<sup>4</sup>, nous leur avons fait prendre conscience qu'un préjugé se construit généralement à partir d'un élément isolé défavorable à un groupe et qu'il devient une généralité pour l'ensemble d'une collectivité. Par exemple, le comportement des Warriors, mis en évidence depuis la crise d'Oka, contribue à généraliser des préjugés sur les Autochtones alors que les Autochtones ne sont pas tous des Warriors et n'adoptent pas nécessairement les comportements de ce groupe.

4) Nous avons fait prendre conscience aux personnes assistées sociales qu'elles sont aussi victimes de ce processus. En prenant des exemples concrets les concernant, nous avons tenté de comprendre et d'expliquer la structure des préjugés à l'aide de la théorie des préjugés.<sup>5</sup>

5) A l'aide d'une revue de l'Organisation populaire des droits sociaux de la région de Montréal (OPDS), nous avons fait une compréhension de texte<sup>6</sup> et des dictées<sup>7</sup>. Cette publication traitait d'une occupation de trois semaines

<sup>3</sup> Voir l'annexe 1-a

<sup>4</sup> Voir l'annexe 1-b

<sup>5</sup> Voir l'annexe 1-c

<sup>6</sup> Voir l'annexe 1-d

<sup>7</sup> Voir l'annexe 1-e

contre la Loi 37 menée par des personnes assistées sociales, avec madame Thiffault comme leader de la lutte. Ce document souligne l'importance de défendre ses droits, de se regrouper et de combattre les préjugés. Ce journal nous a fourni beaucoup de matériel pour travailler le français selon les différents niveaux d'apprentissage des personnes participantes.

**Outils d'animation :**

- Texte de "Développement et Paix"
- Liste des Premières Nations au Québec
- Théorie des préjugés
- Publication de l'OPDS
- Bulles et dessins de l'atelier 1

**Commentaire :**

Il est important que l'animatrice comprenne bien la théorie des préjugés. Elle pourra ainsi faire des liens avec les ateliers précédents.

## **ATELIER 5 (3 heures)**

**Objectifs** : Connaître l'évolution des politiques sociales au Québec

Replacer la Loi de la sécurité du revenu dans son contexte historique

**Moyens** : Compréhension de texte  
Jeu d'association

**Marche à suivre** :

1) Nous avons lu et travaillé, par niveau d'apprentissage, des textes<sup>8</sup>, composés par les animatrices à partir d'un résumé de lectures.<sup>9</sup> Ces textes faisaient l'historique du contexte économique et social qui a mené à la création des politiques sociales par le gouvernement (1940-1960). Chaque texte était accompagné d'un questionnaire auquel les personnes participantes devaient répondre individuellement.

2) Nous avons fait l'historique des différents mouvements communautaires et populaires de notre région et des luttes qui ont été menées à travers le Québec, et plus particulièrement, l'historique des luttes de défense des droits des personnes assistées sociales à travers le Québec. Pour ce faire, nous

<sup>8</sup> Voir l'annexe 2-a

<sup>9</sup> Voir l'annexe 2-b

avons divisé la période 1930 à nos jours en 4 blocs, soit 1930-1960, 1960-1970, 1970-1980, 1980-1990.<sup>10</sup> Chaque bloc d'années était reproduit sur une bande de carton verticale où était déjà indiquée la conjoncture politique, économique et idéologique de la période en question. Il s'agissait ensuite d'ajouter, selon l'année correspondante, les lois concernant les politiques sociales (cartons rouges), la naissance des différents mouvements populaires et communautaires de notre région (cartons orange) et finalement, les luttes liées à la Loi sur la sécurité du revenu (cartons bleus).

**Outils d'animation** :

- 4 échelles blanches en carton de 48 po sur 18 po (une par bloc d'année)
- 4 séries de cartons rouges (chaque carton indiquant une loi)
- 4 séries de cartons orange (chaque carton indiquant la naissance d'un groupe populaire ou communautaire)
- 4 séries de cartons bleus (chaque carton indiquant une lutte)

**Commentaire** :

Cet atelier a été très apprécié. Il est le reflet d'une véritable démarche de conscientisation : les personnes participantes et les animatrices ont eu des échanges de connaissances très enrichissants. En effet, certaines participantes se souvenaient de la naissance des premiers comités de citoyens et citoyennes à Trois-Rivières et avaient plein d'anecdotes à raconter aux animatrices, souvent plus jeunes qu'elles!

<sup>10</sup> Voir l'annexe 2-c

## **ATELIER 6 (3 heures)**

**Objectif général** : Comprendre la Loi sur la sécurité du revenu afin de développer, chez les personnes assistées sociales, la prise en charge de leurs droits et de leurs devoirs.

**Objectifs spécifiques** : Connaître les différents programmes, mesures et barèmes contenus dans la Loi sur la sécurité du revenu

Connaître les droits et les devoirs des personnes assistées sociales

**Moyens** :

- Jeu de serpents et échelles
- Mises en situation (trouver l'erreur)
- VRAI ou FAUX
- Questions générales
- Questions avec choix de réponses

## **Marche à suivre :**

1) Nous avons tenté de décortiquer la Loi sur la sécurité du revenu : nous avons formulé et monté sur fiches en carton une cinquantaine de questions<sup>11</sup> portant sur différents aspects de la Loi (programmes, mesures, barèmes, etc.). Les personnes participant à l'atelier étaient divisées en équipes et chaque équipe se trouvait un nom. L'animatrice lisait une question et, à tour de rôle, chaque équipe essayait de trouver la bonne réponse. A chaque bonne réponse, l'équipe avançait son pion sur un jeu géant d'échelles et de serpents. Vous trouverez une version modifiée de ce jeu dans le troisième document de cette série de pratiques en alphabétisation-conscientisation, intitulé "Les femmes et l'alphabétisation".

2) L'animatrice a proposé des mises en situation (trouver l'erreur)<sup>12</sup> permettant de faire ressortir les droits et les devoirs des prestataires de la Sécurité du revenu. Ensuite, l'animatrice a posé quelques questions<sup>13</sup> auxquelles il fallait répondre par VRAI ou FAUX. Elle a également posé des questions plus générales<sup>14</sup> (mandat de l'agent-vérificateur, motifs justifiant la visite aux tiers, etc.). Elle a terminé l'atelier avec des questions concernant surtout l'argent<sup>15</sup> (biens et avoir liquide permis selon les situations, valeur

<sup>11</sup> Voir l'annexe 3-a

<sup>12</sup> Voir l'annexe 3-b

<sup>13</sup> Voir l'annexe 3-c

<sup>14</sup> Voir l'annexe 3-d

<sup>15</sup> Voir l'annexe 3-e

d'auto, de maison permises, etc.); les personnes participantes avaient un choix de réponses pour ce dernier jeu.

**Outils d'animation :**

- 56 fiches en carton portant chacune une question et la réponse correspondante

- jeu géant d'échelles et de serpents (fabrication maison)

- mises en situation, questions VRAI ou FAUX, questions générales et questions avec choix de réponses écrites

## Commentaires :

Le jeu d'échelles et de serpents est très apprécié, car il permet de travailler en petits groupes et de faire ressortir les connaissances et le vécu des personnes participantes.

Cet atelier a été très bien accueilli, car il répond à une foule de questions et de situations vécues par les personnes participantes. Il permet aussi de faire prendre conscience des droits et des devoirs des personnes assistées sociales.

L'atelier a soulevé beaucoup de questions à propos des lois en général (testament, patrimoine familial, logement, etc.). Cela nous a permis de découvrir des besoins dont nous tiendrons compte dans de futurs ateliers d'alphabétisation-conscientisation.

Les personnes participantes ont posé des questions auxquelles les animatrices n'ont pu répondre. Nous avons donc décidé d'inviter une personne-ressource du GDDS pour l'atelier-conférence (atelier 8) afin de répondre à ces questions restées sans réponse et d'éclaircir certains aspects plus complexes de la Loi.

## **ATELIER 7 (3 heures)**

**Objectif général** : Connaître l'application des barèmes pour le programme APTE afin de donner aux personnes assistées sociales des outils leur permettant de défendre leurs droits.

**Objectif spécifique** : Travailler les mathématiques

**Moyen** : Personne-ressource du Groupement de défense des droits sociaux (GDDS) de Trois-Rivières

**Marche à suivre** :

1) La personne-ressource a distribué aux personnes participant à l'atelier une grille<sup>16</sup> comportant les barèmes du programme APTE et du programme Soutien financier. Elle a expliqué les sommes qu'il faut ajouter et soustraire à ces barèmes de base pour calculer la somme du chèque mensuel d'un prestataire.

<sup>16</sup> Voir l'annexe 4

2) Elle a fait calculer au tableau, par les personnes participantes, la somme d'un chèque d'aide sociale selon différentes situations possibles : personne seule, 1 adulte et un enfant, couple sans enfant, personne qui possède une maison, une auto, etc.

3) La personne-ressource a aidé à faire le calcul du chèque mensuel de prestations pour les personnes participantes intéressées.

4) La personne-ressource a éclairci certains points comme la contribution parentale et le partage du logement.

**Outil d'animation :**

- feuille des barèmes

**Commentaires :**

Nous avons demandé l'aide du Groupement de défense des droits sociaux (GDDS) de Trois-Rivières, car cet organisme a l'expertise dans le calcul des chèques d'aide sociale en fonction des différentes situations possibles.

Très souvent, les prestataires se font couper une part de leurs allocations sans trop savoir pourquoi, et c'est souvent à cause d'un changement de situation ou de mesure. Les personnes participantes ont beaucoup apprécié pouvoir résoudre des situations personnelles.

## **ATELIER 8 : ATELIER-CONFERENCE (3 heures)**

Madame Lisette Dionne du Groupement pour la défense des droits sociaux de Trois-Rivières (GDDS) est venue répondre aux questions, quelquefois très complexes, des participantes et des participants concernant l'aide sociale.

Les questions étaient très variées : les coupures pour vie maritale ou partage du logement, les mesures d'employabilité, la pension alimentaire, les frais de garde, etc.

L'auditoire était très à l'aise, car il sait que Mme Dionne travaille pour eux, pour la défense de leurs droits. D'ailleurs, certaines personnes la connaissaient déjà et étaient allées la consulter à son bureau pour obtenir des éclaircissements sur certains points ambigus de la Loi sur la sécurité du revenu.

## EVALUATION DE LA DEMARCHE

Cette démarche, échelonnée sur huit ateliers, a permis aux personnes assistées sociales qui y ont participé de mieux comprendre leur situation, de dénouer certains blocages, de rehausser leur estime d'elles-mêmes et surtout, de vaincre leur sentiment de honte et d'impuissance.

Les premiers ateliers visaient à mettre les cartes sur table : amener les personnes assistées sociales à s'exprimer sur leur vécu de façon à déterminer les préjugés dont elles sont victimes.

L'atelier sur l'histoire a fourni aux personnes participantes des modèles qui pourront éventuellement les inciter à mener leurs propres luttes; il leur a aussi permis de développer une analyse globale des luttes.

L'atelier-conférence, animé par madame Thérèse Thiffault, a eu la faveur de notre public. Voir, en chair et en os, une assistée sociale, mère de huit enfants, et l'écouter parler des luttes qu'elle a menées et qu'elle mène toujours, avec détermination et enthousiasme, pour la défense des droits sociaux a eu l'effet de séduire et de stimuler l'auditoire.

La démarche a surtout permis aux personnes assistées sociales une prise en charge, individuelle et collective, de la défense de leurs droits. Possédant une meilleure connaissance de la Loi sur la sécurité du revenu, elles sont maintenant mieux outillées pour intervenir directement avec leur

agent ou leur agente d'aide sociale en cas d'incompréhension ou de désaccord.

Stimulées par les victoires obtenues à la suite de nombreuses luttes (taxe d'eau à Montréal) et conscientes de la force des regroupements, plusieurs personnes ont adhéré au Groupement pour la défense des droits sociaux de Trois-Rivières (GDDS).

De façon plus tangible, nous avons pu constater les effets de cette démarche à l'intérieur même de notre organisme. En effet, un vent de revendication et d'affirmation a commencé à se faire sentir dès le milieu de la démarche. Les personnes participantes revendiquaient des changements dans les horaires, dans les modalités concernant les absences, dans le contenu des ateliers, etc.

Au début, nous n'avons pas fait le lien entre ce désir de changements et les effets possibles de la démarche. Avec un peu de recul, nous avons compris que les personnes participantes mettaient déjà en pratique les informations qu'elles venaient de recevoir, qu'elles utilisaient les moyens dont elles venaient d'entendre parler dans les ateliers pour mobiliser et régler les problèmes à l'intérieur même de leur organisme.

Cette réaction est tout à fait normale selon Mme Thiffault. En effet, dans ce genre de démarche, le groupe porte ses premières actions vers son groupe d'appartenance, celui qu'il connaît le mieux, celui avec lequel il est le plus à l'aise.

Nous avons profité de la fin de l'atelier-conférence de Mme Dionne pour tenir une assemblée générale spéciale afin d'échanger, de négocier et de trouver un terrain d'entente concernant toutes les demandes formulées.

Comme cette démarche exigeait énormément de recherche et de préparation, elle a permis aux animatrices de devenir des personnes-ressources pour le groupe.

Au point de vue pédagogique, la démarche a représenté un exercice valable, car elle a permis l'utilisation d'outils d'animation très variés : le dessin (atelier 1), l'argumentation (atelier 2), la lecture, la compréhension de texte, l'écriture (ateliers 3 et 4), le jeu (atelier 5) et le calcul (atelier 6).

Il est très important, pour les personnes qui utiliseront ce document, de mettre à jour toutes les données et statistiques qui s'y trouvent.

## BIBLIOGRAPHIE

GERGEN, Kenneth J. et Mary M. GERGEN. Psychologie sociale, édition Études vivantes, 1984, chap. 4, "Le préjugé et la discrimination", p. 111 à 150.

PLAMONDON, Gilles. Politiques sociales, recueil de textes, 1992, "L'État-providence au Canada depuis 1975" par Allan Moscovitch, traduction de Diane Tremblay, p. 25 à 46.

VAILLANCOURT, Yves. L'évolution des politiques sociales au Québec 1940-1960, Les Presses de l'Université de Montréal, chap. 1 "Le contexte général".

LINTEAU, DUROCHER, ROBERT, RICARD. Histoire du Québec contemporain. Tome II : Le Québec depuis 1930, les Éditions du Boréal, 1989.

LANGLOIS et autres. La société québécoise en tendances 1960-1990, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990.

### Revue consultées:

La Gazette des femmes. Conseil du statut de la femme, nov.-déc. 1992, vol. 14, n° 4, p. 13 à 23 "T'appelles ça vivre toi...?"

L'OPDS en direct. Organisation populaire des droits sociaux de la région de Montréal, été 1992, n° 56 "Le mouvement de résistance à la Loi 37 se poursuit".

Autres publications consultées:

Relais-femmes, L'aide sociale au féminin : pauvreté, contrôle et humiliation, Montréal, janvier 1992

Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, Intervention : vérification (généralités, code d'éthique, guide d'encadrement), juin 1992

Gouvernement du Québec, ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, Pour mieux comprendre la sécurité du revenu, 1992

R.G.P.A.Q., Statuts et règlements, "Trousse d'adhésion". Montréal

Document d'orientation : Pour une politique de sécurité du revenu, 1987

Historique du mouvement populaire  
(notes remises lors d'une formation donnée par le Centre de formation populaire (CFP) et le Centre de formation communautaire de la Mauricie (CFCM))

Historique des luttes de l'aide sociale  
(document de consultation du Groupement pour la défense des droits sociaux de Trois-Rivières)

Notes compilées par le Regroupement des organismes volontaires en éducation populaire de la Mauricie (ROM) sur l'histoire du mouvement populaire en Mauricie.

# **ANNEXES**

# Entendu à propos des Autochtones...

De la  
domination  
à la  
libération

## 1 «Avec le temps, les Indiens sont devenus comme tout le monde et ils ne font plus que profiter de notre générosité.»

Il y a trois différences fondamentales entre les Autochtones et les non-Autochtones.

**1 - la culture:** un Indien ne perd pas son identité parce qu'il porte une casquette de baseball ou parce qu'il chasse en motoneige au lieu de marcher en raquettes. Pas plus qu'un Francophone qui regarde la télévision américaine ne devient automatiquement américain. De plus en plus, les Autochtones redécouvrent et développent leur culture. Et c'est justement à cause de cela que les Autochtones revendiquent des pouvoirs dans les domaines de l'éducation, de la langue, de la justice, des services sociaux, de la santé, du logement, etc. Il y a donc une profonde différence culturelle.

**2 - les problèmes socio-économiques:** il existe un lien entre les problèmes des Autochtones (pauvreté, alcoolisme, violence contre les femmes, etc.) et des questions telles que leur statut, leur territoire et le manque de contrôle des décisions qui les concernent. Généralement, les Autochtones connaissent les pires conditions de vie parmi les Canadiens.

**3 - le statut** au début, les Européens ont traité avec les Indiens de nation à nation. Plus tard, quand leurs terres ont pris de la valeur, l'État les a considérés comme incapables de se prendre en main, comme des mineurs. On les a privés de leurs terres, de leurs responsabilités et de leurs pouvoirs. La Loi sur les Indiens, qui a été créée au siècle dernier, contrôle encore aujourd'hui leur vie de tous les jours. Presque tout le monde s'entend sur le besoin de se défaire de cette loi qui est, selon Brian Mulroney, «dégradante».



## **2 «Ils ne paient pas d'impôts et de taxes.»**

C'est vrai. Les Indiens ne paient pas d'impôt quand leur salaire provient d'une réserve. Ces exemptions ne sont pas si étonnantes si on considère que le gouvernement n'a accordé la citoyenneté canadienne aux Indiens qu'en 1954 et le droit de vote qu'en 1960. Par ailleurs, il faut voir l'importance économique de cette mesure. Seulement 60% des Indiens inscrits (316 000) habitent les réserves. Cette mesure ne touche donc pas les 205 000 Indiens inscrits vivant hors des réserves, ni les quelque 600 000 Indiens non-inscrits et Métis du Canada. Il faut se rappeler, aussi, que le taux de chômage sur les réserves varie entre 50% et 90%. Pour les Indiens, cette exemption de taxes est comme une compensation partielle pour la perte de leurs terres traditionnelles.

Quant au fait que leurs biens meubles et immeubles ne puissent faire l'objet d'une saisie, pensons à l'autre aspect de cette question: il est à peu près impossible pour les Indiens d'obtenir d'une institution financière un prêt hypothécaire pour l'achat d'une maison, ou un prêt commercial, faute de garantie à fournir.

## **3 «Ils abusent de leurs femmes et de leurs enfants, sniffent (sic) de la colle, boivent...»**

C'est vrai. Il existe de graves problèmes sociaux chez les Autochtones. Mais ces maux peuvent être attribués, en bonne partie, à un phénomène connu d'un bout à l'autre du Canada. Voici ce qu'en dit, entre autres, l'Assemblée des évêques du Québec: «la faible superficie et la pauvreté des territoires qui leur étaient réservés, la forte croissance démographique, le manque de travail et les frustrations profondes suscitées par leur situation de dépendance et d'assistés sociaux ont engendré bien des maux que connaissent également les non-Autochtones aux prises avec des problèmes semblables: violence, alcoolisme, drogue, perte du sens de la dignité, complexe d'infériorité». Mais aujourd'hui, de plus en plus d'Autochtones redécouvrent leurs valeurs traditionnelles et la fierté de leur identité.

## **4 «Ils veulent être indépendants. Ca n'a pas de bon sens!»**

La très grande majorité des Autochtones revendiquent un gouvernement autochtone à l'intérieur du Canada (l'une des rares exceptions est celle des Mohawks, dont certains leaders affirment qu'ils ne sont ni américains ni canadiens). Le droit à l'autonomie gouvernementale est déjà reconnu au plan international. Il n'y a donc là rien de révolutionnaire. Le gouvernement autochtone, avec des territoires satisfaisants, des pouvoirs décisionnels appropriés et des ressources financières suffisantes, est un instrument essentiel pour la prise en mains de leur avenir. Les ressources financières devraient provenir de l'accès aux bénéfices des projets miniers, forestiers, hydro-électriques et autres.

De façon générale, les Autochtones refusent des développements planifiés sans eux, réalisés sans eux et dont les retombées économiques ne sont pas partagées. L'entente constitutionnelle de l'été 1992 au Canada ne donne pas de nouveaux droits territoriaux aux Autochtones, mais les ententes qui seront négociées pourront modifier la situation.

## **5 «Oui, mais pourquoi des droits spéciaux par rapport aux autres minorités ethniques?»**

Les Autochtones ne sont justement pas «une autre minorité ethnique». Ils ont des droits historiques reconnus par la Cour suprême et la Constitution du Canada. Dans l'histoire, tant que les Français et les Anglais ont eu besoin des Indiens, c'est sur une base de nation à nation qu'ils ont traité avec leurs alliés autochtones. Puis, ces derniers ont perdu leurs territoires et leurs droits. Aujourd'hui, les gouvernements fédéral et provinciaux s'entendent sur le principe d'une autonomie gouvernementale, justement parce qu'il ne s'agit pas d'une minorité ethnique. Les Autochtones font valoir que leurs revendications s'appuient sur des considérations historiques qui les mettent sur un même pied que les deux «peuples fondateurs».

## **6 «Les Indiens profitent des programmes des gouvernements.»**

Les Autochtones sont les Canadiens qui connaissent les pires conditions de vie, tant sur le plan du chômage, de la santé ou de l'éducation. Les principales Églises chrétiennes ont très bien décrit les injustices dont les peuples autochtones ont été victimes. Le premier ministre Mulroney lui-même affirme «qu'aucun Canadien n'a lieu d'être fier de la situation actuelle des peuples autochtones». Il est vrai que les Autochtones bénéficient de programmes d'aide. Ces programmes ne sont, d'une certaine façon, qu'une compensation pour les abus qu'ils ont subis. Ils ont été traités «avec indifférence, injustement et parfois illégalement, depuis le jour où les premiers Européens ont mis le pied sur le continent», dit Brian Mulroney.

D'après de nombreux Autochtones, le développement d'une économie active est essentiel pour cesser un jour de compter sur l'aide gouvernementale. Mais pour mettre sur pied des activités économiques viables, ils doivent pouvoir compter sur une base territoriale et la gestion entière ou partagée des ressources.

## **7 «Y a-t'il une solution à cette question autochtone?»**

Il y a trois revendications autochtones qui sont appuyées notamment par les Églises chrétiennes et qui font partie de la prise de position de Développement et Paix: 1- des droits inscrits dans la Constitution; 2- des pouvoirs justes et équitables; 3— des territoires suffisants. Les raisons qui poussent notre société à oeuvrer vers une solution efficace et respectueuse des Autochtones sont solides, bien appuyées sur les plans politique, juridique, économique et moral.

Par-dessus tout, il faut une volonté réelle de s'entendre. Il faut aussi se garder d'une attitude assez fréquente qui consiste à être très exigeant moralement pour les Autochtones, ou les plus pauvres en général (assistés-sociaux, chômeurs...), alors qu'on laisse facilement passer le versement d'importantes subventions à des entreprises à des fins parfois inefficaces. Certains ont tendance à avoir deux poids, deux mesures, lorsqu'il s'agit des Autochtones. Les Autochtones sont souvent critiqués parce qu'ils ne sont pas tous d'accord entre eux, que certains tiennent des propos que nous jugeons «agressifs» ou qu'ils formulent des demandes exagérées. Ces mêmes critiques peuvent aussi être adressées aux non-Autochtones...

En somme, il s'agit d'aller de l'avant avec un dialogue ouvert qui respecte un certain équilibre: d'une part, éviter de se culpabiliser, d'autre part, éviter de les accuser.

*Pour de plus amples informations, consulter le dossier d'information de la campagne.*

*Note: les citations concernant le premier ministre Mulroney proviennent d'un discours à la Chambre des communes prononcé le 25 septembre 1990.*

# Les Premières Nations au Québec

par Michel Mill

## I. Les Inuits

population : 10 000  
localisation : baie James, baie d'Hudson, Ungava  
langue : Inuktitut  
langue seconde dominante : anglais  
mode de vie traditionnel : chasse et pêche  
liens ailleurs : tout le littoral arctique, côte du Labrador, Groenland.

## II. Les Cris

population : 10 000  
localisation : baie James et nord-ouest québécois  
langue : cri de l'est (famille algonquienne)  
mode de vie traditionnel : chasse et pêche  
langue seconde dominante : anglais  
liens ailleurs : tout le littoral de la baie James, intérieur de l'Ontario et du Manitoba, les prairies du nord.

## III. Les Anishnabé (Algonquins)

population : 3 000  
localisation : nord-ouest québécois, Outaouais  
langue: algonquin (famille algonquienne)  
mode de vie traditionnel : chasse et pêche, commerce avec les Wendats pour des produits agricoles  
langues secondes dominantes: anglais et français  
liens ailleurs : très apparentés aux Ojibwa Chippewa, Odawa, Sauteaux, Pottawotomi, qui s'appellent tous aussi Anishnabé, de l'Ontario au Michigan et au Manitoba, jusque dans les prairies.

## IV. Les Attikamekw

population : 3 000  
localisation : Haute Mauricie jusqu'au Lac St-Jean  
langue : attikamekw (famille algonquienne)  
mode de vie traditionnel : chasse et pêche  
langue seconde dominante : français  
liens ailleurs : aucun, alliés aux Innu (Montagnais) dans le Conseil Attikamekw-Montagnais'.

## V. Les Innu (Montagnais)

population : 9 000  
localisation : Haute et Basse Côte-Nord et à l'intérieur  
langue: Innu (famille algonquienne)  
mode de vie traditionnel : chasse et pêche  
langue seconde dominante : français  
liens ailleurs : le Labrador (du tracé du Conseil privé de 1928).

## VI. Les Naskapis

population : 250  
localisation : Shefferville  
langue : naskapi, très proche du cri (famille algonquienne)  
mode de vie traditionnel : chasse et pêche  
langue seconde dominante : anglais  
liens ailleurs : le Labrador où ils sont alliés aux Innu.

## VII. Les Mik'makw (Micmacs)

population : 2 300 +  
localisation : baie des Chaleurs  
langue: mik'makw (famille algonquienne)  
mode de vie traditionnel : chasse et pêche, commerce

avec les nations de la Nouvelle-Angleterre pour les produits agricoles  
langue seconde dominante : autrefois français maintenant anglais  
liens ailleurs : la majorité des Mik'makw vivent au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse.

## VIII. Les Malécites

population : 100+  
localisation : Cacouna  
langue: malécite (famille algonquienne)  
mode de vie traditionnel : chasse et pêche, commerce avec les nations de la Nouvelle-Angleterre pour les produits agricoles  
langue seconde dominante : français  
liens ailleurs : la majorité des Malécites vivent au Nouveau-Brunswick et dans le Maine (Passamoquodies).

## IX. Les Abénaquis

population : 500  
localisation : Bécancour et Odanak  
langue: abénaki (famille algonquienne)  
mode de vie traditionnel : agriculture, chasse et pêche  
langue seconde dominante : français  
liens ailleurs : réfugiés de l'actuelle Nouvelle-Angleterre (17e et 18e siècles) où vivent encore des groupes apparentés.

## X. Les Wendats (Hurons)

population : 1 000  
localisation : Wendake (Village des Hurons, près de Québec)  
langue: wendat (de famille iroquoise)  
mode de vie traditionnel :

agriculture, chasse et pêche et commerce  
langue seconde dominante : français  
liens ailleurs : réfugiés du centre-ouest de l'actuel Ontario (17e siècle), d'autres se sont réfugiés au Michigan (Wyandottes) d'où ils ont été dispersés en Oklahoma jusqu'en Californie.

## XI. Les KaniénkeTiaka (Mohawks)

population : 7 000 +  
localisation : Kahnésatake, Kahnawake, Akwesasne (à l'ouest de Montréal)  
langue: kaniénke (famille iroquoise)  
mode de vie traditionnel : agriculture, chasse et pêche, commerce  
langue seconde dominante : autrefois français, maintenant anglais  
liens ailleurs : Ontario, État de New York, nation composante de la Ligue des Six-Nations (Hodenausaunee) dont les autres composantes vivent en Ontario et au New York.

À ces nations reconnues, il faut ajouter :

## XII. Les Métis et Indiens sans statuts

population : au moins 25 000  
localisation : partout au Québec

Note : l'orthographe des noms propres des nations autochtones n'a pas toujours été normalisé par ces nations mêmes. Nous avons [ait de notre mieux.

Les chiffres de population sont très approximatifs: il y a probablement davantage de membres des nations autochtones que ce que les chiffres officiels, gouvernementaux, indiquent

\*~

## THEORIE DES PRÉJUGÉS<sup>1</sup>

- **Définition du préjugé :**

Le préjugé est une prédisposition à réagir défavorablement à une personne sur la base de son appartenance à une classe ou à une catégorie.

- **Composantes du préjugé :**

La composante cognitive est l'image que l'on se fait, la représentation d'un concept.

Ex.: Lui, il doit être sur le B.S.

La composante affective est le résultat du développement d'un sentiment négatif à l'égard d'une personne ou d'un groupe.

Ex.: Les assistés sociaux sont paresseux.

La composante comportementale se définit par l'action discriminatoire à l'égard d'une personne ou d'un groupe.

Ex. : Un employeur refuse d'engager une personne parce qu'elle est assistée sociale.

- **Effets de la discrimination :**

- Perte de l'estime de soi et sentiment d'infériorité
- Développement de l'hostilité face à soi-même
- Disposition à échouer : en situation de compétition, on évite la possibilité de réussir.

L'effet Pygmalion se développe, c'est-à-dire que les personnes discriminées se comportent de façon à justifier la discrimination dont elles souffrent.

Résumé et adaptation du chapitre 4 "Le préjugé et la discrimination", extrait de Psychologie sociale (voir bibliographie)

**Exemple avec les personnes assistées sociales :**

- Le préjugé : Les personnes assistées sociales sont lâches.  
- On met en place des mesures incitatives au travail dont le "système de correction" est basé sur le refus de participation. Ce système permet d'alimenter le préjugé de lâcheté.

- Les mesures d'employabilité ne favorisent ni l'autonomie, ni le développement de l'estime de soi.

Les employeurs n'ont pas beaucoup d'attentes et les personnes qui participent aux mesures par obligation ont une faible motivation au travail; cela alimente encore le préjugé de lâcheté.

- La structure de la Loi sur la sécurité du revenu ne permet pas véritablement de développer de l'emploi; cela valide et renforcit le préjugé.

**• Origines du préjugé :**

- Le modelage parental : les enfants peuvent acquérir les préjugés de leurs parents (les parents autoritaristes surtout)

Les médias : par exemple, si les médias suggèrent continuellement que les personnes assistées sociales sont fraudeuses, celles-ci peuvent en venir à ressentir une baisse de leur estime de soi et à accepter l'idée. L'effet se fait également sentir dans la société en général qui adhère elle aussi aux idées véhiculées par les médias.

- Certaines expériences négatives de la vie d'adulte : l'hostilité engendrée par la frustration économique et politique se projette sur des cibles socialement acceptables, les assistés sociaux par exemple. En temps de récession, on a besoin de boucs émissaires.

- Les différences : les gens ont tendance à ne pas aimer ceux qui sont différents, et sur cette aversion peut se former le préjugé. Une personne différente peut menacer l'estime de soi.

• **Maintien du préjugé** :

- L'appui social : les préjugés servent parfois à préserver l'amitié dans certains groupes sociaux.

- La "prégnance" de l'attitude : son rappel au moment considéré. Par exemple, si l'on veut maintenir le préjugé que les assistés sociaux sont fraudeurs, on ne parle que de cet aspect dans les médias, les bulletins de nouvelles télévisées, les discours, les statistiques, etc.

Les stéréotypes : concepts partagés par un groupe d'individus qui ne les remettent pas en question. Ils partagent une réalité qui les aide à communiquer entre eux.

• **Réduction du préjugé** :

- Les parents peuvent réduire la discrimination chez leurs enfants en ne démontrant pas de comportement discriminatoire.

- Les stéréotypes négatifs contenus dans les livres et dans les émissions de télévision peuvent être éliminés.

- Rassembler les membres de différents groupes peut réduire leurs préjugés s'il y a égalité de statut entre les membres et égalité de participation au travail collectif visant des buts communs.

- L'information est considérée comme le moyen principal pour réduire le préjugé. Elle permet de faire connaître des groupes de gens, les antécédents historiques aux problèmes actuels, etc.

- Les pratiques de prise de conscience visent à sensibiliser les membres de groupes discriminés aux influences oppressives sur leur vie et à développer un sentiment de solidarité et de pouvoir collectif.

Explication schématisée du processus de prise de conscience:

Insatisfaction de sa condition -> blâme de soi -> sentiment limité de contrôle personnel -> formation du groupe -> blâme du système social -> augmentation du sentiment de contrôle personnel -> action dirigée vers le système -> réaction du système -> renforcement du sentiment de contrôle.

# DE LA BOUFFE À L'ACTION

Durant la semaine des personnes assistées sociales qui se déroulait du 4 au 8 mai dernier, le local avait organisé des journées portes ouvertes. Du café et des beignes étaient servis aux gens qui se présentaient au local. Le 5 mai, nous avons organisé un repas communautaire. Trente personnes ont partagé un macaroni chinois, du dessert et des breuvages. Ensuite, nous avons visionné un vidéo.

Le 8 mai, journée de l'action nationale; peu de groupes du quartier ont participé au rassemblement. Nous avons même contacté une école du quartier où il y a beaucoup de personnes assistées sociales qui participent au programme Rattrapage scolaire pour que ces gens soient informés de l'action et qu'ils puissent se mobiliser pour l'occasion. Peine perdue. Ces étudiant-e-s ne semblent pas conscient-e-s du fait que lorsqu'il-elle-s quitteront l'école, après avoir complété leurs études secondaires, elles auront des difficultés à se trouver un emploi. Le taux de chômage est toujours à 12% au Québec. Pour peu que l'on ait quitté le marché du travail depuis un certain temps, on éprouve de sérieuses difficultés à se reclasser, diplôme de secondaire V ou non. Ce n'est pas parce qu'on a un diplôme dans les mains que l'on assure d'un emploi. Ce n'est pas pour rien qu'il y a tant de personnes assistées sociales!

Lorsque leur programme sera terminé, ces personnes seront classées non-participantes. Encore des coupures! Peut-être regretteront-elles alors de ne pas avoir participé à nos actions? Si on veut obtenir des changements à notre situation, on ne peut plus compter uniquement sur soi, l'économie va trop mal pour ça. Il faut unir nos forces et participer à des actions qui demandent des changements à des lois. A l'automne, la lutte contre la loi 37 va reprendre, il faudra être nombreux si on veut obtenir des changements significatifs à la loi de l'aide sociale.



Les deux gagnantes du tirage de la semaine des personnes assistées sociales sont Gisèle Bréard et Pauline Crimo qui étaient présentes au moment du tirage. Félicitations!

## ST-MICHEL

## Compréhension du texte "De la bouffe à l'action"

niveaux débutant, intermédiaire et avancé\*

1. Que doit-on faire pour obtenir des changements à notre situation?
2. Quand s'est déroulée la semaine des personnes assistées sociales?
3. Quel est le taux de chômage au Québec?
4. De quoi les étudiantes et les étudiants ne sont-ils pas conscients?
5. Que va-t-il arriver aux personnes assistées sociales à la fin de leur programme?
6. Qu'est-ce qu'il y avait d'organisé le 5 mai?
7. Qu'est-ce qui s'est passé le 8 mai?
8. Est-ce que les gens ont beaucoup participé à l'action?
9. Trouve, dans le texte, 5 noms communs féminins.
10. Trouve, dans le texte, 5 verbes.

\* De l'aide a été apportée selon le niveau du groupe.

NIVEAU DEBUTANT :

Lecture du texte.

Détermination du genre des mots encadrés

NIVEAUX INTERMEDIAIRE ET AVANCÉ :

Dictée de tout le texte.

## **POUR LA PAIX...**

Au sein de la Coalition du Grand Montréal contre la loi 37, nous avons longuement discuté du genre d'action que nous allions poser avant d'entreprendre les occupations. Occuper un bureau gouvernemental, c'est poser un geste illégal. Devions-nous poser d'autres gestes d'illégalités ou - nous barricader à l'intérieur des lieux que nous allions occuper ou encore empêcher les employé-e-s de travailler pour bien montrer que nous en avions soupe de la loi 37?

Finalement, le geste que nous avons posé se voulait une action de résistance pacifique. Nous nous sommes mis d'accord sur le fait qu'il ne devait y avoir aucun bris de matériel et aucune forme de violence. C'était une action représentative des personnes assistées sociales et elle a été à leur image.

Faits cocasses: à chaque déménagement, nous remettons les bureaux tels que nous les avons trouvés à notre arrivée. Une Fois, nous avons passé l'aspirateur. Nous avons fait venir de l'huile pour les portes qui grinçaient. Nous pouvons dire mission accomplie; ce fut une belle occupation!

NIVEAU DÉBUTANT :

Lecture du texte.

Détermination du genre des mots encadrés

NIVEAUX INTERMÉDIAIRE ET AVANCE :

Dictée de tout le texte.

## UN PRINTEMPS OCCUPE

En août 1989, la loi 37 est entrée en vigueur. Depuis cette époque, les groupes de personnes assistées sociales tentent d'obtenir le retrait de cette loi. Nous avons organisé plusieurs actions mais rien n'a fonctionné. Cette année, avec la Coalition du Grand Montréal contre la loi 37, on a mis le paquet. Ce printemps, l'OPDS s'est surpassée. Toute l'organisation s'est impliquée et, avec les groupes de la Coalition, on a organisé une occupation générale illimitée pour obtenir le retrait de la loi 37.

Nous avons travaillé 24 heures par jour sept jours par semaine pour réaliser la série d'actions qui s'est déroulée en mai et en juin derniers. Nous avons occupé trois lieux gouvernementaux durant 16 jours, dont 14 passés chez le Protecteur du citoyen. Nous avons mis en place un quartier général durant tout le temps de l'occupation et avons fait une ligne de piquetage permanente devant les lieux de l'occupation.

La Coalition est déterminée à poursuivre la lutte contre la loi 37 parce que cette loi est inhumaine et injuste. Si nous voulons obtenir des gains, il faut frapper fort. Nous l'avons fait ce printemps et nous continuerons à le faire tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas obtenu satisfaction à nos revendications.

Les quelques pages qui suivent vous donneront un bon aperçu de la lutte. Ce sera comme si vous aviez été là. Peut-être y étiez-vous et peut-être y serez-vous à l'automne!?

(Texte pour niveau débutant)

### Un peu d'histoire ...

Pendant la guerre, les cultivateurs ont beaucoup de travail. Ils produisent des aliments pour nourrir les soldats canadiens qui font la guerre en Europe. Eux, ils crèvent de faim sur leurs terres au Québec.

Après la guerre, plusieurs fils de cultivateurs quittent la campagne. Ils déménagent en ville pour trouver du travail.

Ils travaillent à petits salaires et vivent dans des quartiers pauvres. Leur vie est changée : ils attendent après l'argent des hommes de la famille qui travaillent. Les personnes âgées, les épouses et les enfants deviennent des charges pour la famille : ils ne font plus leur part comme avant sur la ferme.

Ces conditions amènent des problèmes sociaux : le logement, la délinquance juvénile et des problèmes de boisson. Les gens à la ville n'ont plus le support moral apporté par les grands-parents, les voisins ou les amis. Ils se sentent seuls.

Pour les aider, le gouvernement crée l'Assurance-chômage en 1947 et le Régime des rentes du Canada en 1951. Un peu plus tard, en 1962, il crée l'Assurance-hospitalisation et en 1970, la loi sur l'Aide sociale.

## Questionnaire sur le texte du niveau débutant

1. Est-ce que les cultivateurs ont beaucoup de travail pendant la guerre?
2. A quoi servent les aliments qu'ils produisent?
3. Est-ce que les cultivateurs au Québec ont beaucoup de nourriture?
4. Pourquoi les fils de cultivateurs quittent-ils la campagne?
5. Est-ce qu'ils gagnent de gros salaires?
6. Est-ce qu'ils vivent dans des quartiers riches?
7. Qu'est-ce qui a changé dans leur vie?
8. Pourquoi les femmes, les personnes âgées et les enfants deviennent-ils des charges pour la famille?
9. Nommez trois problèmes sociaux créés par ces conditions de vie difficiles.
10. Comment se sentent les gens de la ville et pourquoi se sentent-ils ainsi?
11. Nommez quatre formes d'aide que le gouvernement a créée.
12. En quelle année l'Assurance-chômage a-t-elle été créée?
13. En quelle année le Régime des rentes du Canada a-t-il été créé?
14. En quelle année l'Assurance-hospitalisation a-t-elle été créée?
15. En quelle année la Loi sur l'aide sociale a-t-elle été créée?

(Texte pour niveau intermédiaire)

## L'histoire de l'Aide sociale

Pendant la guerre, de 1939 à 1945, les cultivateurs ont beaucoup de travail. Pourquoi? Parce qu'ils produisent des aliments destinés à l'Angleterre et aux Forces armées canadiennes pendant qu'eux au Québec, ils crèvent de faim.

Après la guerre, surtout de 1945 à 1960, plusieurs fils de cultivateurs qui "en arrachent" sur leurs terres quittent la campagne et viennent s'installer en ville dans l'espoir d'y trouver du travail.

La plupart d'entre eux gagnent des petits salaires et vivent dans des quartiers pauvres. Leur vie est complètement changée : ils dépendent maintenant des emplois et des revenus des membres de la famille qui ont un travail. A cette époque-là, seuls les hommes chefs de famille ont "le droit" de travailler; les personnes âgées, les épouses et les enfants deviennent des charges pour la famille : ils ne font plus leur part comme c'était le cas sur la ferme. Avoir une famille nombreuse ou garder une personne handicapée devient donc très difficile socialement et économiquement.

Ces conditions amènent des problèmes sociaux nouveaux : le logement, la délinquance juvénile et l'alcoolisme. Face à ces problèmes, les gens à la ville ne peuvent plus compter sur les grands-parents, les voisins ou les amis pour trouver un support moral. Ils se sentent très seuls.

Devant cette misère extrême, le gouvernement décide de créer des politiques d'aide. En 1947, il crée l'Assurance-chômage et en 1951, le Régime de pensions du Canada. Un peu plus tard, en 1962, il crée l'Assurance-hospitalisation et en 1970, la loi sur l'Aide sociale.

## Questionnaire sur le texte du niveau intermédiaire

1. Pourquoi les cultivateurs ont-ils beaucoup de travail pendant la guerre?
2. Pendant quelle période les fils de cultivateurs quittent-ils la campagne?
3. Pourquoi quittent-ils la campagne?
4. Où vivent-ils? Pourquoi?
5. De quelle manière leur vie est-elle changée?
6. Entre 1945 et 1960, qui a le droit de travailler?
7. Qui devient une charge pour la famille?
8. Est-ce facile d'avoir une famille nombreuse ou de garder une personne âgée?
9. Quels problèmes sociaux ces conditions ont-elles amenés?
10. Comment se sentent les gens de la ville face à ces nouveaux problèmes? Pourquoi?
11. Pourquoi le gouvernement a-t-il créé des politiques d'aide?
12. Quelles sont les politiques d'aide qui ont été créées et en quelle année?

(Texte pour niveau avancé)

## L'histoire de l'Aide sociale

L'impact de la guerre sur l'activité économique est très important au Québec. Il y a près de 217 000 personnes employées de plus dans les usines et les manufactures en 1943 qu'en 1939. Cette main-d'oeuvre additionnelle est composée d'anciens producteurs agricoles et d'un nombre important de femmes.

En effet, pour combler le manque de main-d'oeuvre, le gouvernement fédéral incite les femmes mariées à travailler en mettant sur pied des garderies qu'il finance à 50%. Ces travailleuses et travailleurs produisent des bérets, des pansements chirurgicaux aussi bien que des obus, des canons, des pneus, des cadrans et des moteurs d'avion, des locomotives, des tanks, etc.

Au cours des années 1940 et 1950, plusieurs grosses compagnies américaines viennent s'installer au Québec : General Motors, Reynolds, General Foods, Coca Cola, etc. Cette entrée importante d'investissements finit par inquiéter la population québécoise qui se sent de plus en plus dépendante des Américains. Le mécontentement s'exprime publiquement avec beaucoup de force à l'occasion de la grève de l'amiante à Asbestos (1949) contre la Johns Manville.

Les années de guerre et d'après-guerre n'apportent pas seulement la prospérité. Le développement des industries a

attiré beaucoup de gens de la campagne dans les villes. En 1951, 70% des familles au Québec sont urbaines. La majorité d'entre elles sont des familles pauvres qui vivent dans des quartiers populaires.

Leur vie est complètement changée : leur bien-être matériel dépend maintenant des emplois et des revenus des membres de la famille qui ont un travail. A cette époque-là, seuls les hommes chefs de famille ont "le droit" de travailler; les personnes âgées, les épouses et les enfants deviennent des charges pour la famille : ils ne font plus leur part comme c'était le cas sur la ferme. Avoir une famille nombreuse ou garder une personne handicapée devient donc très difficile socialement et économiquement.

Dans les années 1940 et 1950, les femmes vivent dans l'oppression. La société de cette époque est patriarcale et sexiste. L'inégalité des femmes est frappante dans le système juridique; l'accès aux études supérieures et aux carrières professionnelles leur est pratiquement bloqué et l'accessibilité au marché du travail salarié est mal vue. En 1941, le salaire minimum est de 35 sous l'heure pour les hommes et de 25 sous l'heure pour les femmes!

Devant cette misère extrême, le gouvernement décide de créer des politiques d'aide. En 1947, il crée l'Assurance-chômage et en 1951, le Régime de pensions du Canada. Un peu plus tard, en 1962, il crée l'Assurance-hospitalisation et en 1970, la loi sur l'Aide sociale.

## Questionnaire sur le texte du niveau avancé

1. Pourquoi peut-on dire que la guerre a eu un effet important sur l'activité économique au Québec?
2. De qui la main-d'oeuvre additionnelle dans les usines et les manufactures est-elle composée?
3. Que fait le gouvernement fédéral pour pousser les femmes mariées à travailler?
4. Nommez 4 choses que les travailleuses et travailleurs des manufactures et des usines produisent.
5. Que se passe-t-il au cours des années 1940 et 1950?
6. Nommez deux compagnies américaines qui viennent s'installer au Québec.
7. Nommez une de ces compagnies qui est installée à Cap-de-la-Madeleine.
8. Quel sentiment l'installation de ces compagnies américaines finit-elle par faire naître chez les Québécois? Pourquoi?
9. Donnez un exemple qui montre la révolte des travailleurs québécois face à la domination américaine.
10. Qu'est-ce qui a attiré beaucoup de cultivateurs dans les villes?
11. En 1951, est-ce que la plupart des familles vivent à la campagne ou à la ville?

12. Est-ce que la majorité des gens qui vivent en ville sont riches?

13. Pourquoi leur vie est-elle complètement changée?

14. Pourquoi les personnes âgées, les épouses et les enfants deviennent-ils des charges pour la famille?

15. Donnez 3 exemples qui montrent que les femmes sont traitées injustement dans les années 1940 et 1950.

16. En 1941, le salaire minimum est-il le même pour les hommes que pour les femmes?

17. Pourquoi le gouvernement met-il en place des politiques d'aide?

18. En quelle année l'Assurance-chômage a-t-elle été créée? Depuis combien d'années existe-t-elle?

19. Le Régime de pensions du Canada existe depuis 41 ans. Vrai ou faux?

20. Quelle politique d'aide a été créée en 1970?

## LA GUERRE<sup>2</sup>

10 septembre 1939 : le Canada déclare la guerre à l'Allemagne

- le Québec s'oppose à la conscription (obligation pour les célibataires de 21 ans de s'enrôler dans l'armée, pour assurer la défense de leur pays)

- la guerre relance l'économie : de 1939 à 1944, la production agricole augmente de 99,6% et la main-d'oeuvre du secteur manufacturier, de 98,5%

- pour combler le manque de main-d'oeuvre, le gouvernement fédéral pousse les femmes mariées à travailler : il met sur pied des garderies qu'il finance à 50%

## LA PROSPÉRITÉ DE L'APRES-GUERRE

- Facteurs de prospérité de l'économie canadienne dans les années d'après-guerre :

a) nécessité de produire des biens destinés au marché international pour réparer les dommages causés par la guerre;

b) nécessité de produire pour le marché domestique des biens et services dont la production avait été réduite pendant la guerre en raison des différentes formes de rationnement;

c) maintien d'un niveau élevé de production militaire (guerre de Corée 1950-1953).

De 1945 à 1956, le taux de croissance est très élevé :

dans le secteur de la construction (routes, barrages hydroélectriques, écoles, hôpitaux, églises, édifices publics, etc.);

Ce texte est un résumé du chapitre 1 "Le contexte général", extrait de L'évolution des politiques sociales au Québec 1940-1960 (voir bibliographie).

- dans l'industrie minière (exploitation du fer de la Côte Nord par l'Iron Ore à partir des années 1950);
- dans le secteur de l'hydroélectricité (entrée en opération de la centrale Bersimis I dans les années 1950);
- en raison des changements technologiques, la croissance économique de l'après-guerre va de pair avec le retour du chômage.

### LA RÉCESSION DE 1957-1961

- Au cours des années 50, les industries à forte intensité de main-d'oeuvre, héritées de la 1re phase de l'industrialisation du 19e siècle, connaissent un certain déclin
- Les industries de pointe qui prennent la relève et qui ont une moins grande intensité de main-d'oeuvre sont moins nombreuses et moins solides qu'en Ontario.

### L'EXPANSION DES MULTINATIONALES AMERICAINES

- Entrée massive au Canada des investissements américains (General Motors, Reynolds, Coca Cola, General Electric, etc.)
- Accroissement de l'oppression nationale du peuple québécois (1949: grève de l'amiante à Asbestos contre la Johns Manville).

### LES IMPLICATIONS SOCIALES DE LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE DE LA GUERRE ET DE L'APRÈS-GUERRE

#### 1. Les classes sociales changent au Québec :

- a) **la bourgeoisie** s'étend aux secteurs manufacturier, minier et financier (importante en nombre mais faible en poids économique)

**b) la petite bourgeoisie traditionnelle** diminue en raison de l'industrialisation accélérée et de l'extension de la salarisation (couche inférieure: petits producteurs agricoles et forestiers; couche supérieure: avocats, notaires, médecins, etc.)

**c) la nouvelle petite bourgeoisie salariée** connaît une croissance importante (extension des services dans les banques, les compagnies d'assurances; arrivée de nouvelles catégories de professionnels: travailleuses sociales, psychologues, radiologistes, etc.)

**d) le prolétariat** connaît une expansion exceptionnelle (la main-d'oeuvre du secteur manufacturier double entre le début et le milieu de la guerre)

## **2. L'impact de l'industrialisation sur l'urbanisation, la prolétarisation et le vécu des familles populaires.**

- En 1951, 70% des familles sont urbaines (exode rural)

La majorité des familles urbaines sont des familles prolétaires qui vivent dans les quartiers populaires

- L'urbanisation et la prolétarisation font apparaître des problèmes sociaux nouveaux : logement, santé, délinquance juvénile, alcoolisme (en raison de la perte de solidarité assurée avant par la famille élargie)

## **3. Le problème du chômage** (10% à la fin des années 1950)

**4. Le problème du logement** (1947 : il manque 45 000 logements à Montréal)

## **5. L'oppression des femmes**

La société québécoise des années 1940 et 1950 est patriarcale et sexiste (inégalité dans le système juridique, accès difficile aux études supérieures et aux carrières professionnelles, salaire inférieur, etc.)

**6. L'oppression nationale du peuple québécois** (imposition de la conscription, entrée massive des capitaux américains, etc.)

## **LE MOUVEMENT OUVRIER ET POPULAIRE ET LES PARTIS POLITIQUES DE GAUCHE**

- de 1940 à 1957, le nombre de personnes syndiquées quadruple au Canada

### **• Les organisations syndicales**

1956: formation du CTC (Congrès du travail du Canada)

1957: formation de la FTQ (Fédération des travailleurs du Québec)

1960: formation de la CSN (Conseil des syndicats nationaux)

### **• Les luttes syndicales**

1949 : grève de l'amiante (5 000 travailleurs à Asbestos)

1952 : grève du textile à Valleyfield

1957 : grèves des "métallos" à Murdochville

### **• L'opposition du gouvernement de Duplessis aux syndicats**

### **• D'autres composantes du mouvement populaire**

- organisations de fermiers (UCC)

- organisations de femmes (Cercles de fermières),

- organisations populaires de jeunes (JOC, JEC).

## L'ÉTAT-PROVIDENCE ET LE DÉBUT DE LA NOTION DE CHARITÉ<sup>3</sup>

- L'État-providence d'après-guerre tente de remédier aux nombreux problèmes sociaux en créant l'assurance-chômage, l'assistance vieillesse, l'indemnisation des accidents de travail, les rentes pour incapacités, l'aide sociale et le régime d'hospitalisation, la gratuité scolaire, les allocations familiales, etc.

- Ces programmes sont fondés sur la nécessité, pour les hommes, d'assurer le soutien de leur famille et sur la disponibilité d'un volume considérable de travail féminin non rémunéré.

- Pendant les années 70, la croissance des dépenses sociales se heurte au déclin des taux de croissance économique et de rentabilité, de même qu'à la hausse du chômage et à une désintégration croissante de la famille traditionnelle.

- Cette situation mène à l'acceptation d'une idéologie qui tient responsables de la récession les personnes qui en sont victimes.

- L'attaque contre les dépenses sociales qui en découle se solde par un resserrement encore plus fort des dépenses, lequel, en entraînant une hausse du chômage, génère de nouvelles demandes au chapitre des programmes sociaux.

- Depuis le milieu des années 70, les gouvernements cherchent à restreindre le taux de croissance des dépenses sociales tout en rationalisant les programmes sociaux existants.

Commentaire : Il est important de comprendre que l'État-providence n'est pas né seulement pour remédier à des problèmes sociaux; il est davantage l'aboutissement d'un mouvement social de fond mené par les syndicats, le milieu ouvrier et le mouvement des femmes. Leurs nombreuses luttes ont forcé l'État à créer des politiques sociales. Bien que ces textes ne fassent pas ressortir cet élément, il ne faudrait pas l'oublier pour autant.

<sup>3</sup> Résumé et adaptation de "L'État-providence au Canada depuis 1975", extrait de Politiques sociales (voir bibliographie).

## PERIODE 1930-1960

Politique	Économique	Lois sociales	Mouv. populaires/comm.
	29 Crise économique: - chômage - pauvreté	Aucune loi sociale	•Création de la Ligue des droits et libertés
Duplessis au pouvoir	36 Religion Autorité		
Libéraux au pouvoir	39 Beaucoup de travail à cause de la <u>guerre</u> 40  Problèmes: - santé - logement - conditions de vie - sociaux	Droit de vote des femmes au Québec	•Coop. d'habitation, Ste-Marguerite, T.R.  •Ouverture de comptoirs vestimentaires dans la région
Retour de Duplessis	45		
	47	Loi d'Assurance-chômage	
	49	Lois fédérales:  • allocations familiales versées au nom des femmes • Loi de la Sécurité de la vieillesse • Loi de l'Assurance-hospitalisation	•Syndicalisation massive •Grèves importantes  •Formation des regroupements de femmes au Québec
	54	Impôt provincial	•Création de "L'Oeuvre de la charité" devenue Centraide, Mauricie
Mort de Duplessis	59		•1re émission du "Noël du pauvre", Mauricie

Politique	Économique	Lois sociales	Mouv. populaires/comm.
Libéraux au pouvoir avec Jean Lesage	60 <u>État- providence</u>  Augmentation des salaires	Programme d'assistance sociale  Droit de vote aux Autochtones (fédéral)	
	61  Création d'hôpitaux		
	62 <u>Intervention de l'État:</u>  - santé - éducation		•1er ACEF Shawinigan
	63 - affaires sociales		•Début des cliniques de santé au Québec
	64	Loi sur l'habitation subventionnée  Régime universel de pensions	
	65	Loi d'assistance médicale  <u>Soins gratuits aux pers. assistées soc.</u>	
Union nationale au pouvoir avec Daniel Johnson	66	<u>Abolition APTE-INAPTE</u> <u>Critère : besoins</u>	•Naissance des comités de citoyens/citoyennes Trois-Rivières
	67	Loi imposant une échelle salariale (salaire minimum)	
Fondation du Parti québécois	68		•50 h pour recueillir des dons pour la St-Vincent-de-Paul, Trois-Rivières
	69	<u>Loi d'aide soc. Bill 26</u> Critères: besoins besoins spéc. Fermeture d'usines (Domtar, St-Maurice) Droit de vote aux Autochtones (prov.)	•Naissance ADDS M.M.  •Mouvement de chômeurs •Coop d'habitation et d'alimentation, Shawi

Politique	Économique	Lois sociales	Mouv. populaires/comm.
Parti libéral au pouvoir	70 Création du ministère des Affaires soc.	Remise en question de l'État-providence	•ACEF de Trois-Rivières
Crise d'octobre	71 Grève dans les hôpitaux		•Alliance autochtone du Québec
	72 Gel des salaires		•Ouverture du Gîte, T.R.
	73 Crise du pétrole	Ouverture du bureau d'aide juridique	•1er Centre d'action bénévole dans région
		<u>Refonte de l'aide soc.</u>	•COOPRIX par la Société St-Jean-Baptiste, T.R.
	74	<u>Coups: diète, meubles</u> <u>3e enfant ignoré</u>	•Comité Solidarité Tiers-Monde, T.R.
		Perte des droits acquis: taxe d'eau	•Le Repère, 1er comité de citoyens/citoyennes Shawinigan
	75 Arrivée des CLSC		•2e comité de citoyens/citoyennes, Shawinigan
	Année internationale des femmes		• <u>Refus des assistés sociaux de payer la taxe d'eau</u> <u>1re manif ADDS-M.M.</u>
Parti québécois au pouvoir	76		
	77 Fermeture d'usines: Domtar Wayagamack	Loi 101	•Mouvement Action-chômage (MAC), La Tuque
	78 Grèves dans les usines		•HLM (logement), T.R.
		Coupe des allocations familiales	•Centre de bénévolat de Nicolet
	79	Crédit d'impôt selon le revenu	•Regroupements pop.: -garderies -compt. alimentaires
		<u>Non-indexation des prestations d'aide soc.</u>	•Fondation OPDS R.M.
			•Publication OPDS En direct #1

Politique	Économique	Lois sociales	Mouv. populaires/comm.
Parti québécois au pouvoir	80	Remise en question de l'État-providence	• Ouverture des locaux du RDDDS de Shawinigan et du GDDS de Trois-Rivières
Échec référendaire		<u>Aide sociale: Loi 183</u> "Courir après le mari pour obtenir la pension alimentaire"	• 2e Centre de bénévolat secteur des Chenaux • Création du M.A.C. des Chenaux
	81 Récession: -chômage -inflation	<u>Coupages de 25\$ et 10\$ pour 35 800 ass. soc.</u>	• <u>Après 3 mois de luttes, victoire: remboursement des coupures</u> • Création de l'A.Q.D.R. des Chenaux • Service de bénévolat de Pointe-du-Lac
	82 Déficit de l'État	<u>L'aide sociale change de ministère: elle passe des Affaires sociales au Travail, Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu</u>	• Création du "Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec", le M.E.P.A.C.Q.
	Augmentation du travail à temps partiel	<u>Coupage à l'aide sociale (médicaments)</u>	• <u>Manifestation taxe d'eau, Montréal</u>
	Morcellement du mouvement populaire	<u>Loi 130: enquêteurs spéciaux, début des boubou-macoutes</u>	• <u>Occupation 15 jours du bureau du ministre par l'OPDS</u> Victoire: indexation aux 3 mois
	83		• <u>Lutte de la taxe d'eau se poursuit</u>  • Incorporation du Regroupement populaire de Trois-Rivières RPTR • ACEF Trois-Rivières
	84		• Lutte des allocations spéc. rentrée scol. • <u>Luttes contre les caisses populaires: "gel des chèques d'aide sociale"</u> • Table rég. des groupes d'éd. pop. autonome, Mauricie-Bois-Francs • Prévention-Suicide, T.R.

Politique	Économique	Lois sociales	Mouv. populaires/comm.
	85 Année internationale de la jeunesse  Environnement Écologie Désarmement	<u>Livre blanc:</u> division APTE-INAPTE incitation au travail pas de création d'emplois  <u>Commission Rochon:</u> annonce de coupures dans les politiques sociales pour les 10 prochaines années	• <u>Victoire lutte contre les caisses populaires</u> -on ne gèle plus les chèques  • <u>Victoire taxe d'eau:</u> abolition • <u>Victoire allocations spéc. rentrée scol.:</u> 38 à 46\$ - 93\$ (sec.)  •Service bénévole Cap •Gazette populaire, T.R. •C.A.N.O., T.R. •Fonds commun. Chenaux •Alliance autochtone TR •Alpha Nicolet
Libéraux au pouvoir au provincial  Conservateurs au fédéral	86 Désengagement de l'État		•C.O.M.S.E.P., T.R.  •Association des travailleurs et des travailleuses accidentés de la Mauricie (ATTAM)  •Restructuration de la table des groupes d'édu. pop. autonome en Regroupement des organismes volontaires en édu. pop. (OVEP) de la Mauricie et en Association des groupes en édu. pop. autonome (AGÉPA) des Bois-Francis.
	87 Remise en question des programmes sociaux: universalité en péril		
	88 Libre-échange		
	89	Boubous-macoutes  Réforme de la santé Réforme de l'assurance chômage	•Présentation de 97 mémoires contre la Loi 37
Échec de Meech	90 Année int. de l'alphabétisation	<u>Loi 37: MESURES PROGRAMMES</u>	

**Question**

La nouvelle Loi sur la sécurité du revenu enrichit-elle ou appauvrit-elle les bénéficiaires?

Réponse

Elle les appauvrit.

**Question**

La coupure pour partage de logement touche combien de familles monoparentales sur cinq?

Réponse

1 famille monoparentale sur 5.

**Question**

Comment surnomme-t-on les agents-vérificateurs?

Réponse

Les boubous-macoutes.

**Question**

Par rapport à la vie maritale, est-ce les femmes ou les hommes qui sont le plus pénalisés?

Réponse

Les femmes sont plus soupçonnées que les hommes.

**Question**

Quelle est la durée de participation de la mesure EXTRA?

Réponse

12 mois.

**Question**

En pourcentage, combien de ménages sont coupés concernant le partage du logement?

A- 5%

B-26%

C-37%

Réponse

B-26%

**Question**

De quelle façon, en général, les femmes tombent-elles sur l'aide sociale?

Réponse

Par le cycle "travail au foyer ou à petit salaire, divorce ou naissance d'un enfant, aide sociale".

**Question**

Au Québec, en 1990, combien y avait-il de personnes assistées sociales?

A- 700 000

B- 555 000

C- 625 000

Réponse

B- 555 000

**Question**

Au Québec, en 1992, combien y a-t-il de personnes assistées sociales au Québec?

A- 675 000

B- 725 000

C- 800 000

Réponse

A- 675 000

**Question**

De quelle façon, en général, les hommes tombent-ils sur l'aide sociale?

Réponse

Par le cycle "emploi, chômage, aide sociale".

**Question**

Au Québec, en 1991, combien y avait-il de personnes assistées sociales?

Réponse

- A- 600 000
- B- 555 000
- C- 700 000

Réponse

- A- 600 000

**Question**

Depuis 1989, parle-t-on de la Loi sur la sécurité du revenu ou de la Loi sur l'aide sociale?

Réponse

La Loi sur la sécurité du revenu

**Question**

Quel est le pourcentage des personnes assistées sociales qui ont reçu la visite des bou-bous-macoutes en 1991-1992?

- A- 25%
- B- 60%
- C- 17%

Réponse

- C- 17%

**Question**

Selon la Loi sur la sécurité du revenu, quand un homme et une femme sont-ils considérés comme conjoints?

Réponse

Lorsqu'ils sont mariés ou, pour les couples qui ne sont pas mariés, après avoir vécu un an ensemble ou aussitôt qu'ils ont un enfant ensemble.

**Question**

Qu'arrive-t-il, après 1 an, si une femme bénéficiant de l'aide sociale vit avec son "chum" qui travaille?

Réponse

L'aide sociale prend en considération les revenus de monsieur et les prestations de madame sont coupées.

**Question**

Qu'est-ce que les femmes prestataires de l'aide sociale réclament par rapport à la loi sur la vie maritale?

Réponse

Elles réclament plus d'autonomie financière.

**Question**

Peut-on s'inscrire 2 fois de suite à la mesure EXTRA?

Réponse

Non, a moins d'attendre 6 mois.

**Question**

Comment s'applique, le programme "Retour aux études post-secondaires pour les chefs de famille monoparentale"?

**Réponse**

Les 2 premières années, on demeurera sur l'aide sociale et la troisième, on devra s'inscrire au régime des prêts et bourses tout en gardant sa carte médicaments.

**Question**

Quel pourcentage de personnes assistées sociales ayant participé à la mesure EXTRA se sont trouvé un emploi?

- A- 20%
- B- 2%
- C- 9%

**Réponse**

- C- 9%

**Question**

Entre juin 1991 et juin 1992, quel a été le plus haut taux de chômage?

- A- 8,1%
- B- 17,5%
- C- 12,9%

**Réponse**

- C- 12,9% (perte de 43 000 emplois)

**Question**

Quand une personne assistée sociale est classée "disponible", qu'est-ce que cela veut dire?

**Réponse**

Cela veut dire qu'elle accepte de participer à toutes les mesures que l'aide sociale pourrait lui offrir, mais qu'elle est dans l'attente d'une place (11,8% dont 7,5% de femmes).

**Question**

Quel est le pourcentage des femmes occupant un emploi à temps partiel?

- A- 71,5%
- B- 54,8%
- C- 25,8%

**Réponse**

- A- 71,5%

**Question**

Quand une personne assistée sociale est classée "non disponible", qu'est-ce que cela veut dire?

**Réponse**

Cela veut dire qu'elle ne peut participer aux mesures d'employabilité pour des raisons de santé (moins de 12 mois), en raison de son âge (55 ans), d'une grossesse, de charge d'enfant qui ne fréquente pas l'école ou qu'elle cohabite avec une personne malade exigeant des soins constants (30% dont 43,5% sont des femmes et 56% sont des femmes chefs de famille monoparentale).

**Question**

Quand une personne assistée sociale est classée "non participante", qu'est-ce que cela veut dire?

Réponse

Cela veut dire qu'elle ne veut pas ou ne peut pas participer aux mesures d'employabilité, parce qu'elle travaille, parce qu'elle veut chercher du travail par elle-même ou parce qu'elle vient de terminer une mesure et ne dit pas qu'elle est disponible pour une autre (35,3% dont 27% sont des femmes)

**Question**

Est-ce qu'il y a plus d'hommes que de femmes qui participent aux mesures d'employabilité?

Réponse

Plus de femmes: 15,2% contre 12,4%

**Question**

Quelle est la durée maximale de la mesure EXTRA?

Réponse

15 mois

**Question**

Qu'est-ce que le programme AP-PORT?

Réponse

C'est un programme qui complète les revenus des travailleuses et des travailleurs qui gagnent peu et qui ont des enfants à charge.

**Question**

Combien d'heures par mois faut-il travailler sur une mesure EXTRA?

Réponse

80 heures

**Question**

Y a-t-il des frais de garde qui sont remboursés si on participe à une mesure de développement de l'employabilité?

Réponse

Oui, jusqu'à 10\$ par jour par enfant.

**Question**

Quel est le pourcentage des gens sur le programme PAIE qui se trouvent un emploi à la fin du programme?

A- 51%

B- 37%

C- 63%

Réponse

B- 37%

**Question**

Quelle est la revendication principale, à long terme, des groupes de défense des droits sociaux?

Réponse

Le retrait pur et simple de la Loi sur la sécurité du revenu et son remplacement par un régime plus avantageux.

**Question**

Quel est le programme qui offre une réelle possibilité de réintégrer le marché du travail?

Réponse

Le programme PAIE.

**Question**

Nommez 2 des 3 revendications principales lors de l'occupation des bureaux du protecteur du citoyen au printemps 1992 (à court terme).

Réponse

-Abolition de la coupure en raison du partage de logement  
-Abolition de la coupure en raison de la pension alimentaire  
-Amélioration des mesures de développement de l'employabilité.

**Question**

Qui peut subir la coupure en raison du partage du logement?

Réponse

Les prestataires du programme APTE qui partagent un logement avec une autre personne que leur conjoint ou leurs enfants à charge (coupure de 98\$/mois).

**Question**

Quel est le but de la mesure "rattrapage scolaire"?

Réponse

Permettre aux personnes sur l'aide sociale de poursuivre leurs études en tenant compte de leur niveau, de leur rythme d'apprentissage et de leurs besoins (diplôme secondaire V ou secondaire professionnel).

**Question**

Combien d'heures par mois la mesure "rattrapage scolaire" exige-t-elle?

Réponse

60 heures par mois

**Question**

La pension alimentaire est-elle déduite ou ajoutée aux prestations d'aide sociale?

Réponse

Elle est déduite.

**Question**

Qui est admissible au "rattrapage scolaire"?

Réponse

Tout adulte sur l'aide sociale ayant quitté les études à temps plein depuis au moins 9 mois et qui n'a pas son diplôme de secondaire V ou qui désire faire un secondaire professionnel.

**Question**

Quel est le but de la mesure "Retour aux études post-secondaires pour les chefs (hommes et femmes) de famille monoparentale"?

Réponse

Favoriser pour ces personnes le retour au marché du travail en tenant compte de leurs besoins spéciaux.

**Question**

Quelle est la durée de participation de la mesure "RADE"?

Réponse

7 semaines

**Question**

Dans la mesure "Retour aux études post-secondaires pour les chefs de famille monoparentale", est-ce que les frais d'admission et le matériel sont payés?

Réponse

Oui.

**Question**

Quel est le but de la mesure "Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité (RADE)" ?

Réponse

Faciliter l'intégration au marché du travail par des activités d'orientation, d'initiation à la recherche d'emploi et de formation.

**Question**

Quel est le but de la mesure "EXTRA"?

Réponse

Donner une expérience de travail aux personnes sur l'aide sociale.

**Question**

Quel est le but du "Programme d'aide à l'intégration en emploi (PAIE)"?

Réponse

Favoriser l'accès à des emplois pour les personnes sur l'aide sociale.

**Question**

Qui est admissible au programme PAIE?

Réponse

Toute personne qui est sur l'aide sociale depuis au moins 6 mois (aucun délai pour les familles monoparentales).

**Question**

Y a-t-il une distinction entre les moins de 30 ans et les plus de 30 ans dans la Loi sur la sécurité du revenu?

Réponse

Il n'y en a plus avec cette nouvelle loi.

**Question**

Quelles personnes peuvent être classées dans le programme "Soutien financier" ?

Réponse

Celles qui peuvent prouver, avec certificat médical, qu'elles sont dans l'incapacité de travailler pour au moins 12 mois.

**Question**

Quelle est la durée de participation du programme PAIE?

Réponse

26 semaines pour les emplois permanents, 18 à 26 semaines pour les emplois saisonniers.

**Question**

Quel est le pourcentage de personnes assistées sociales qui sont classées dans le programme "Soutien financier"?

- A- 42%
- B- 21%
- C- 33%

Réponse

B- 21% (20,4% femmes, 4,5% familles monoparentales).

**Question**

Combien y a-t-il de programmes dans la Loi sur la sécurité du revenu?

Réponse

3 programmes : Soutien financier, APTE et APPORT.

**Question**

Combien y a-t-il d'échelles de barèmes de participation dans le programme APTE? Nommez-les.

Réponse

4 échelles de barèmes: disponible, non disponible, participant, non participant.

**Question**

Qui peut profiter de l'allocation-logement?

Réponse

Les familles qui ont au moins un enfant mineur à leur charge et qui déboursent une somme importante pour se loger (ne comprend pas les logements subventionnés).

**Question**

Combien y a-t-il de mesures de développement de l'employabilité et d'aide à l'emploi?

- A- 4
- B- 8
- C- 10

Réponse

B- 8 mesures

**Question**

Quand une personne assistée sociale est classée "participante", qu'est-ce que cela veut dire?

Réponse

Cela veut dire qu'elle participe à une mesure de développement de l'employabilité (13,5% dont 15,2% de femmes).

**Question**

Qui peut être touché par la "contribution parentale" et comment?

Réponse

Les jeunes du programme APTE. Leurs prestations peuvent être réduites ou annulées s'ils sont reconnus dépendants de leurs parents, peu importe que les parents donnent l'argent ou non.

**Question**

Nommez 3 ou 4 mesures de développement de l'employabilité et d'aide à l'emploi?

Réponse

Rattrapage scolaire, stages en milieu de travail, EXTRA, RADE, SEMO, jeunes volontaires, retour aux études post-secondaires.

**MISES EN SITUATION**

(Trouver l'erreur)

Un vérificateur (boubou-macoute) a tenté, à deux reprises, de rencontrer Hélène, mais il n'a pas réussi à la voir (refus ou absence). Il a alors décidé d'aller voir son propriétaire pour le questionner sans avertir Hélène.

Erreur : Il doit avertir Hélène, par écrit, qu'une vérification est entreprise dans son dossier et il doit attendre 5 jours ouvrables avant de rencontrer des tiers.

Jeannine, mère de famille, vit avec sa fille de 20 ans qui travaille. Elle reçoit son plein chèque d'aide sociale.

Erreur : Jeannine devrait être pénalisée pour partage de logement (98\$) parce que sa fille est majeure et qu'elle n'est plus étudiante à temps plein.

Benoît est sur l'aide sociale. Il déclare qu'il gagne un peu d'argent par mois. Son agente lui dit qu'il n'a vraiment pas le droit de travailler tout en continuant de recevoir son chèque d'aide sociale.

Erreur : Benoît peut gagner une certaine somme d'argent; son chèque sera cependant calculé en conséquence.

Jeanne a un enfant de 5 ans qui fréquente la maternelle. En août, l'aide sociale ne lui a pas donné l'allocation spéciale pour la rentrée scolaire, sous prétexte que la maternelle ne compte pas et que l'allocation est donnée seulement à partir de la 1<sup>re</sup> année scolaire.

Erreur : La maternelle compte aussi. Elle a droit à cette somme d'argent.

Robert est sur l'aide sociale. Il a fait une demande pour le remboursement de frais de transport. Il est allé à Québec en autobus pour passer des examens médicaux importants. L'aide sociale refuse; son agent lui dit que ces frais ne sont jamais remboursés.

Erreur : Cette demande peut être acceptée à condition qu'elle soit faite par écrit avant la journée en question et avec preuves du médecin.

Guy est convoqué à une rencontre au bureau du Centre Travail Québec. Il est analphabète complet. Pour le rendez-vous, il est accompagné de sa soeur. L'agente oblige la soeur de Guy à sortir du bureau sous prétexte de confidentialité et de non-convocation de cette personne.

Erreur: Toute personne a le droit d'être accompagnée, encore plus si elle est analphabète. Par contre, la personne accompagnatrice doit s'identifier.

Julie travaille depuis seulement 3 semaines. Elle en a avisé le CTQ par courrier. On lui demande de fournir les photocopies de ses talons de chèque de paie. Elle refuse, car elle dit avoir déjà fourni tous ces renseignements dans sa lettre.

Erreur : Elle doit fournir ces preuves.

Alain passe une entrevue pour un emploi. Comme il est sur l'aide sociale, il est très enthousiaste et espère fortement obtenir l'emploi. Alain fait part de sa grande motivation à l'employeur qui lui répond qu'il préfère ne pas engager de prestataire d'aide sociale.

Erreur: L'employeur fait preuve de discrimination. Alain peut se plaindre à la "Commission des droits de la personne".

Manon est chef de famille monoparentale. Elle a un enfant de 5 ans. Elle a refusé de participer à une mesure EXTRA. Elle est pénalisée de 100\$ sur son chèque.

Erreur: Elle a le droit de refuser cette mesure d'employabilité sans être pénalisée parce qu'elle a un enfant de moins de 6 ans.

Louise demeure avec son "chum" depuis 8 mois. Leur enfant de 7 ans habite avec eux. Louise n'est pas pénalisée, car cela ne fait pas 1 an qu'ils cohabitent.

Erreur : L'enfant est le fils du "chum". Ils sont donc reconnus immédiatement comme conjoints et le chèque d'aide sociale de Louise sera coupé.

VRAI OU FAUX

1. Tout prestataire d'aide sociale est obligé de fournir son livret de caisse à jour.

Rép. VRAI

2. Tout prestataire d'aide sociale n'est pas obligé de montrer sa carte d'assurance sociale.

Rép. : FAUX

3. Les boubous-macoutes ont le droit d'aller s'informer au presbytère et au propriétaire pour en savoir plus long au sujet d'un ou d'une prestataire d'aide sociale.

Rép.: VRAI

4. Un ou une prestataire d'aide sociale peut poursuivre un boubou-macoute en justice.

Rép.: FAUX (le vérificateur ne peut être poursuivi en justice pour des actes accomplis de bonne foi dans l'exercice de ses fonctions)

5. Tout prestataire d'aide sociale a le droit, en tout temps, de voir son dossier d'aide sociale.

Rép. : VRAI

QUESTIONS GENERALES

Qu'est-ce qu'un vérificateur peut vouloir vérifier lors d'une visite à domicile?

Rép. :

- la composition du ménage
- l'adresse de résidence
- les biens
- les revenus
- l'état civil
- la vie maritale
- la contribution parentale, les prestations spéciales, etc.

Pour quelles raisons un vérificateur peut-il aller rencontrer des tiers?

Rép. :

- Lorsqu'il ne réussit pas à rencontrer le prestataire après 2 tentatives de visite à son domicile;
- lorsque, lors de la visite, le prestataire refuse ou n'est pas en mesure de fournir tous les renseignements ou pièces justificatives demandés;
- lorsque le vérificateur n'est pas satisfait des renseignements ou pièces justificatives obtenus du prestataire.

Quel est le mandat de l'agent-vérificateur?

Son mandat est de vérifier l'information au dossier, notamment dans les cas de dénonciation. Son ordre du jour est arbitraire : il peut cibler une clientèle (jeunes, familles monoparentales, etc.). On peut refuser sa visite, mais il y a de forts risques que l'agent recourt à des tiers. Devant un refus, le vérificateur nous dit nos droits. Sa carte d'identification porte le titre agent-vérificateur.\*

Quel est le mandat de l'agent-enquêteur?

Son mandat est d'enquêter sur les cas soupçonnés de fraude. On ne peut pas refuser sa visite s'il a un mandat de perquisition. Par contre, s'il n'a pas de mandat et qu'on refuse sa visite, il y aura poursuite de l'enquête jusqu'à preuve du contraire. Sa carte d'identification porte le titre agent-enquêteur. On recommande aux prestataires de ne signer aucun document qui pourrait les incriminer.\*

\* Dans les 2 cas, on peut toujours exiger que les agents s'identifient.  
La visite de tiers représente une atteinte à l'intimité des personnes.

QUESTIONS AVEC CHOIX DE RÉPONSES**Avoir liquide (programme APTE)**

Combien une personne seule peut-elle avoir d'argent liquide dans son compte de banque?

- a) 2 000\$
  - b) 1 000\$
  - c) 1 500\$
- Rép.: C

Combien une famille (monoparentale, couple, couple et enfants) peut-elle avoir d'argent liquide dans son compte de banque?

- a) 2 000\$
  - b) 2 500\$
  - c) 3 000\$
- Rép.: B

**Avoir liquide (programme Soutien financier)**

Combien une personne seule peut-elle avoir d'argent liquide dans son compte de banque?

- a) 2 500\$
  - b) 3 500\$
  - c) 1 500\$
- Rép.: A

Combien une famille peut-elle avoir d'argent liquide dans son compte de banque?

- a) 4 000\$
  - b) 3 000\$
  - c) 5 000\$
- Rép.: C

**Biens (programme APTE ou Soutien financier)**

Quelle est la valeur maximale permise pour une auto?\*

- a) 6 000\$
- b) 5 000\$
- c) 8 000\$

Rép.: B (selon le "Canadian Red Book")

Quelle est la valeur maximale permise pour une maison?\*

- a) 70 000\$
- b) 60 000\$
- c) 50 000\$

Rép.: B (selon l'évaluation municipale; s'il y a plus d'un propriétaire, cette valeur correspond à la part respective de chacun).

Si je paie 80\$ de loyer par mois, suis-je admissible à l'aide sociale?

- a) non
- b) oui

Rép.: B (mais le chèque est coupé)

Quel est le montant minimal alloué pour les frais de loyer par mois?

- a) 125\$
- b) 150\$
- c) 175\$

Rép.: A

Si ces valeurs sont dépassées, 2% de l'excédent de la valeur permise sera prélevé sur le chèque mensuel.

PROGRAMME APTE

Barème	non disponible		disponible		participant		non participant					
Personne seule.	583\$ (61\$)		552\$ (92\$)		597\$ (92\$)		483\$ (161\$)					
1 adulte, 1 enfant	793\$ (80\$)		781\$ (92\$)		827\$ (92\$)		712\$ (161\$)					
1 adulte, 2 enf.(et plus)	910\$ (80\$)		898\$ (92\$)		944\$ (92\$)		829\$ (161\$)					
• Couple sans enfant	925\$ (40\$)		885\$ (58\$)		977\$ (58\$)		747\$ (195\$)					
2 adultes, 1 enfant	1,000\$ (74\$)		1,016\$ , (58\$)		1,108\$ ' (58\$)		878\$ (195\$)					
2 adultes, 2 enf.(et plus)	1,082\$ (80\$)		1,105\$ (58\$)		1,197\$ (58\$)		967\$ (195\$)					
Conjoint d'étudiant	238\$ (61\$)		207\$ (92\$)		253\$ (92\$)		138\$ (161\$)					
Barème mixte	1 non p. et 1 part.		1 non p. et 1 n.d.		1 non d. et 1 part.		1 disp; et 1 n.p.		1 disp. et 1 n.d.		1 disp. et 1 part.	
Couple sans enfant	862\$ (126\$)		837\$ (106\$)		952\$ (40\$)		816\$ (126\$)		906\$ (40\$)		931\$ (58\$)	
2 adultes, 1 enfant	993\$ (126\$)		940\$ (135\$)		1,055\$ (66\$)		947\$ (126\$)		1,009\$ (66\$)		1,062\$ (58\$)	
2 adultes, 2 enf.(et plus)	1,082\$ (126\$)		1,025\$ (138\$)		1,140\$ (69\$)		1,036\$ (126\$)		1,094\$ (69\$)		1,151\$ (58\$)	

---

PROGRAMME SOUTIEN FINANCIER |

Personne seule	611\$ (100\$)
1 adulte, 1 enfant	860\$ (100\$)
1 adulte, 2 enfants (et plus)	972\$ (100\$)
Couple sans enfant	939\$ (100\$)
2 adultes, 1 enfant	1,052\$ (100\$)
2 adultes, 2 enfants (et plus)	1,136\$ ' (100\$)

A AJOUTER

TAXE DE VENTE QUEBECOISE

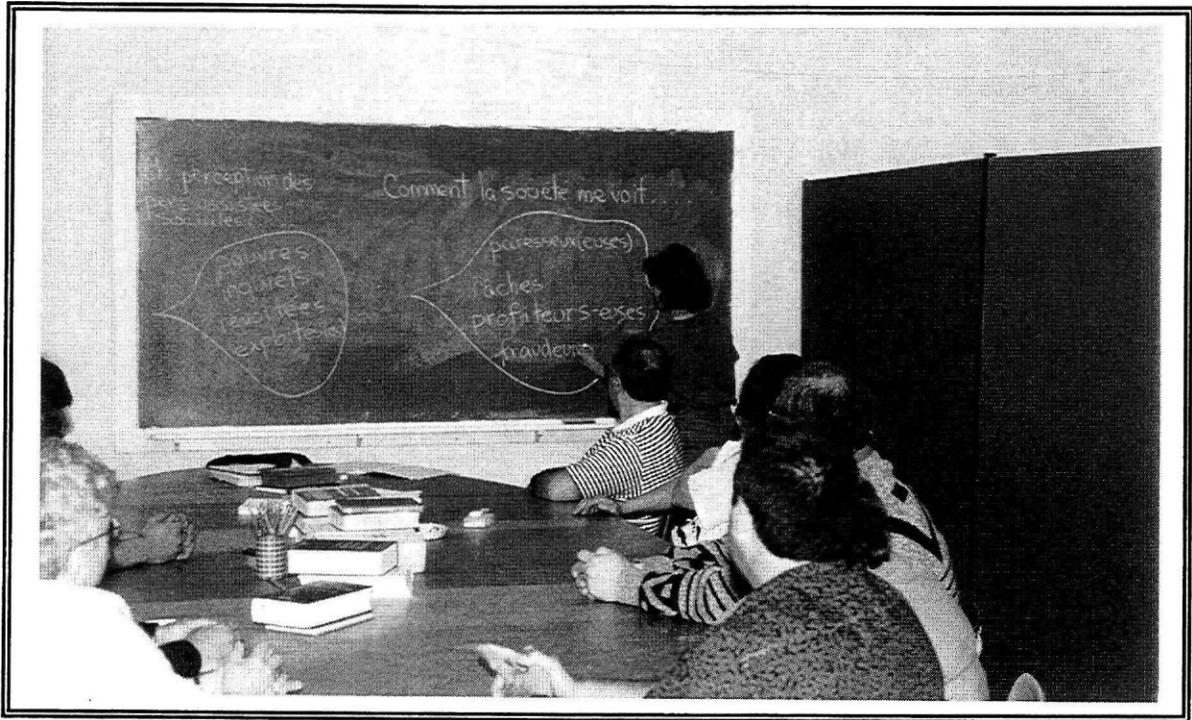
- 8\$ par mois, pour un adulte seul (4\$ de plus, s'il ne partage pas)
- 11\$ par mois, pour un adulte, 1 enfant (4\$ de plus, s'il ne partage pas)
- 15\$ par mois, pour un couple sans enfant
- 17\$ par mois, pour 2 adultes, 1 enfant

Ajouter 2\$ par mois de plus par enfant, pour les familles qui ont plus d'un enfant à charge.

A SOUSTRAIRE

CREDIT FEDERAL DE TAXE DE VENTE

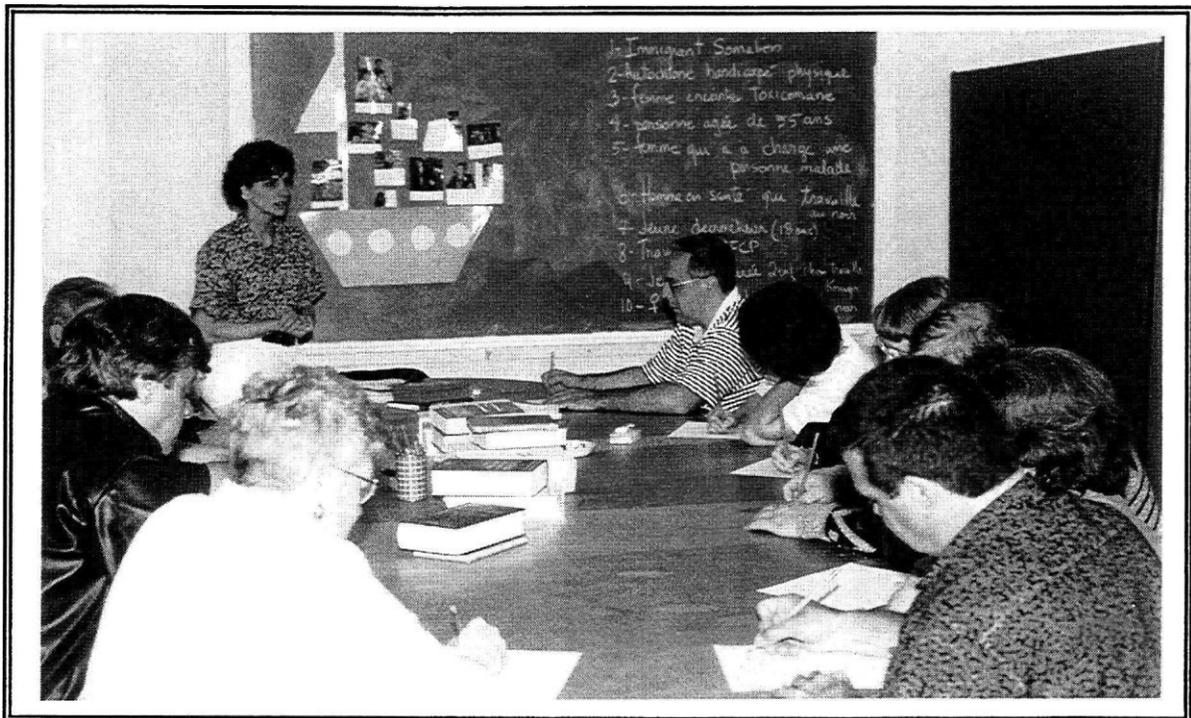
- 3\$ par mois, par adulte
- 2\$ par mois, par enfant, pour les deux premiers.



### **Commentaires :**

Cet atelier peut être difficile à vivre pour les personnes assistées sociales, car le contenu les renvoie aux perceptions les plus dévalorisantes d'elles-mêmes. Il est cependant nécessaire pour elles d'aller au fond du problème afin qu'elles puissent retrouver leur dignité.

Les réactions de départ peuvent être plus ou moins négatives, dépendant de la situation de chaque personne et de son degré d'acceptation de sa condition d'assistée sociale.



### Commentaires :

Il est possible que certaines personnes refusent de faire ce jeu. La plupart d'entre elles se sentent incapables de jeter à l'eau qui que ce soit. Sur les 11 groupes, 3 ont refusé le principe. Nous avons alors changé les règles du jeu : tous les personnages étaient des personnes assistées sociales qu'on faisait "débarquer" de l'aide sociale, faute de fonds. Cette idée est venue des participants et des participantes; elle peut sembler paradoxale, mais elle est révélatrice de la perception qu'ont les personnes assistées sociales de la notion du "droit à l'aide sociale".

